

Chroniques scolaires

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **52/1961 (1961)**

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chroniques scolaires

Fribourg

La chronique d'il y a deux ans relevait que la Direction de l'Instruction publique avait entrepris à nouveau l'organisation de semaines d'études ou cours de vacances destinées au corps enseignant primaire. En 1958, les instituteurs de langue française furent réunis à l'Ecole normale en 2 cours d'une semaine. En 1959, c'était le tour des institutrices de langue française. Comme l'avaient fait les instituteurs en 1958, les institutrices ont eu à cette occasion la possibilité de discuter en commun les questions traitées par les conférenciers du cours ainsi que les problèmes concrets préoccupant les maîtresses primaires dans leur travail quotidien. Le résultat de ces discussions a été publié dans le Bulletin pédagogique, après avoir été transmis au Directeur de l'Instruction publique. Dans l'ensemble, les propositions et les vœux des institutrices rejoignent ceux qu'avaient émis leurs collègues masculins, l'année précédente. Une question, en revanche, a été largement traitée, qui ne l'avait pas été en 1958 : celle de l'enseignement de l'ouvrage manuel. Les institutrices estiment qu'elles doivent consacrer des heures trop nombreuses à cette branche dont le programme ne correspond pas toujours au développement physique et au développement psychique de l'enfant. Elles pensent également que le temps consacré à la formation des institutrices en vue de l'enseignement de l'ouvrage manuel est disproportionné si on le compare à celui qui est consacré aux autres branches. Elles proposaient dès lors que les programmes soient revus dans le sens d'un allègement. La Direction de l'Instruction publique, après avoir entendu la conférence des inspectrices et fait étudier ce problème, a approuvé un nouveau programme de l'ouvrage manuel qui tient compte des observations des institutrices, celles-ci ayant été reconnues exactes dans leur ensemble.

Faisant droit à la demande des instituteurs, la Direction de l'Instruction publique avait constitué pour une durée provisoire d'une année, une « Commission chargée de l'étude des problèmes de méthodologie à l'école primaire ». Cette période de rodage achevée, elle a renouvelé le mandat de la commission pour une durée plus longue qui la met au rang des institutions durables sous le nom de « Centre de recherches méthodologiques ». Le Centre continuera ses études pour mener à bien le programme que l'on a décrit dans la chronique de l'an passé. Il suivra, d'autre part, les problèmes de méthodologie qui se posent à l'école primaire. Lorsqu'une question lui paraîtra mériter une étude particulière, il en fera la proposition à la Commission des études, laquelle, le cas échéant, lui confiera ce soin.

Faisant suite au corps enseignant de langue française, c'est le corps enseignant de langue allemande qui a suivi les semaines pédagogiques de 1961, à l'Ecole normale toujours. Au moment où l'on écrit cette chronique, il n'est pas encore possible d'en donner un compte rendu.

A part les semaines pédagogiques précitées, d'autres cours ont réuni le corps enseignant durant l'année. On citera notamment une session biblique organisée au Pensionnat Sainte-Agnès pour quelque septante participants. Cette session était dirigée par le RP. Barthélemy, professeur d'exégèse à l'Université et M. l'Abbé Mamie, professeur au Grand Séminaire. Le premier était chargé des conférences historiques ou géographiques ; le second des conférences d'introduction littéraire. Ces exposés avaient pour but d'amener le corps enseignant à une étude raisonnée et personnelle de la Bible, étude dont les élèves des participants bénéficieraient plus tard indirectement. Les mêmes conférenciers avaient eu l'occasion de s'adresser auparavant au corps enseignant des Ecoles normales. Un autre cours de perfectionnement fut organisé à Estavayer-le-Lac, à l'Institut du Sacré-Cœur, pour religieuses et éducatrices chargées de former l'enfance inadaptée. Prêtres, médecins, travailleurs sociaux, juristes et pédagogues constituaient le corps professoral de cette semaine durant laquelle un excellent travail a été accompli.

On ne quittera pas le corps enseignant primaire et ses activités parascolaires, sans relever une initiative qui rencontre beaucoup de faveur : il s'agit de visites d'usines et d'entreprises, organisées à son intention. A part l'intérêt personnel qu'y trouvent les participants, ils ont ainsi l'occasion d'amorcer des contacts avec les milieux de l'économie. Il est certain que ces rencontres contribuent à empêcher un isolement de l'école hors de la vie, et qu'elles favorisent d'utiles échanges.

* * *

Histoire de la Suisse, nouveau manuel dont on a parlé l'an dernier, était destiné aux écoles secondaires et aux classes supérieures de l'école primaire du canton. Un manuel d'histoire pour le cours moyen de l'école primaire va lui faire suite. Il sera l'œuvre de M. le chanoine Pfulg qui le compose en tenant compte du contenu de celui dont il est déjà l'auteur. Dans ce domaine, il ne s'agit pas de résumer ou de simplifier un texte, mais d'en tirer des éléments pouvant lui servir d'introduction, tout en gardant le contenu scientifique nécessaire et en restant adapté aux facultés d'enfants de 9 à 10 ans.

Après plusieurs années de travail, une commission de maîtres et maîtresses a mis au point un nouveau syllabaire destiné à succéder au syllabaire de M^{lle} Marchand, aujourd'hui un peu vieilli. Ce syllabaire sera illustré par le peintre Teddy Aeby. Ses dessins ne manqueront pas de réjouir les enfants dont ce sera le premier livre de classe.

Ainsi qu'on l'a dit l'an dernier, une commission ad hoc prépare, en collaboration avec le Valais, des manuels de calcul valables pour toute la durée de l'école primaire. Le résultat de ces travaux, qui doivent encore être supervisés et obtenir le nihil obstat des spécialistes, sera publié à l'intention des écoles des deux cantons. Une autre commission

a été constituée par la Direction de l'Instruction publique pour mettre au point un ouvrage d'éducation civique destiné à l'école primaire. Cette commission a pensé qu'il convenait de scinder cette branche en deux et de faire deux manuels différents. Le premier serait un simple cahier d'introduction à l'éducation civique, à l'usage de la VI^e classe primaire ; le deuxième, un peu plus consistant, serait destiné aux dernières classes primaires de campagne et aux écoles secondaires du degré inférieur. Enfin, une commission composée de maîtres de chant et de musiciens a été chargée de préparer un nouveau manuel de chant pour le degré supérieur de l'école primaire. Ce manuel est destiné à remplacer l'ouvrage du chanoine Bovet « L'Ecolier chanteur » qui, datant d'une trentaine d'années, a besoin d'être rajeuni.

Puisque le nom de M. le Chanoine Pfulg a été prononcé plus haut, on dira que celui-ci a obtenu du Conseil d'Etat un congé de deux ans (il est, à Fribourg, inspecteur des écoles primaires et secondaires) pour lui permettre d'occuper un poste de l'Unesco comme spécialiste des programmes et manuels scolaires, à Bangui, dans la République centrale africaine. A l'heure où l'on écrit cette chronique, le nom de son remplaçant n'est pas encore connu.

* * *

On a annoncé, l'an dernier, la préparation d'une nouvelle loi sur l'enseignement secondaire et d'un règlement général d'application de celle-ci. Si le règlement a été approuvé par le Conseil d'Etat au mois de février, la loi, en revanche, n'a pas encore été soumise au Grand Conseil. On a dit qu'elle « cantonalisait » les finances des écoles secondaires, les charges de celles-ci étant actuellement inégalement réparties entre certaines communes ou groupes de communes qui ne disposent pas toutes des moyens d'assurer le développement de leurs écoles. Ce projet proposait dès lors — c'était sa principale innovation — la constitution d'une seule caisse alimentée pour moitié par les prestations de l'Etat et pour moitié par celles de l'ensemble des communes du canton. Lors des discussions avec les milieux intéressés, on s'est aperçu, malheureusement, que l'opposition des communes à l'encontre de ce projet était assez forte. Le régionalisme est un sentiment très vif dans le canton et l'on y accepte difficilement l'idée d'une unification, même si celle-ci ne concerne que l'administration d'une caisse commune. C'est la raison pour laquelle le projet n'a pas été présenté au Grand Conseil ; il y aurait sans doute été combattu. La Direction de l'Instruction publique s'efforce actuellement d'en préparer un autre qui tienne mieux compte de la mentalité fribourgeoise, sans pour cela négliger les impératifs de l'enseignement. Le nouveau projet qui sera soumis au Grand Conseil, peut-être dans sa session de novembre, ne modifiera donc pas l'organisation régionale des écoles secondaires, et s'efforcera de trouver pour chacune d'elles une solution adéquate et indépendante.

A ce propos, on relèvera qu'une motion du Grand Conseil demande que l'Etat verse le 70 % des traitements du corps enseignant comme subvention à toutes les écoles secondaires. Jusqu'ici, cette subvention

n'était de 70 % que pour les écoles dites de district, c'est-à-dire celles auxquelles sont intéressées toutes les communes d'un district administratif. Les autres écoles recevaient une subvention d'environ 30 % des traitements. Le projet de loi secondaire devra donc fournir également une réponse acceptable à cette motion du Grand Conseil. On remarquera d'ores et déjà que celle-ci présente un caractère essentiellement négatif pour les écoles, car il est totalement indifférent pour elles de savoir comment une certaine somme doit être répartie entre l'Etat et les communes. Ce qui importe, c'est d'augmenter l'aide dont elles ont besoin et de consolider leur assiette financière.

L'article 17 du nouveau règlement général des écoles secondaires prévoit que la Commission cantonale des études élabore le programme des écoles secondaires et fixe le choix des manuels. Que ce texte soit une innovation importante peut paraître étonnant à ceux qui ne connaissent pas l'organisation actuelle des écoles de ce niveau. En fait, les écoles secondaires du canton ont joui jusqu'à présent de la plus grande autonomie, règlements, programmes et manuels pouvant différer d'une école à l'autre. Si cette autonomie permet à chaque établissement de s'organiser en fonction des besoins régionaux, elle comporte des inconvénients évidents, principalement sur le plan pédagogique. L'adoption d'un programme unique et de manuels obligatoires dans toutes les écoles rendra possible l'appréciation exacte du niveau de chacune d'entre elles et facilitera le passage d'une école à l'autre ou d'une école secondaire à une autre du degré supérieur, en assurant une bonne coordination des études. La commission cantonale des études a chargé une commission ad hoc d'étudier ce programme. Cette commission s'est mise immédiatement au travail, en se basant sur le règlement général qui énumère les branches obligatoires. Elle détermine, d'une part, la répartition quantitative de celles-ci et, d'autre part, la division des matières pendant les trois années d'enseignement. Enfin, elle s'efforcera de choisir pour chaque discipline le manuel le plus approprié, manuel qui deviendra obligatoire partout.

* * *

L'Ecole normale des instituteurs qui pouvait recevoir une quarantaine d'élèves jusqu'il y a quatre ans, en abrite maintenant 80, grâce aux constructions récentes. Cette organisation a permis cette année de mettre 25 nouveaux maîtres à la disposition des écoles du canton. Comme du côté des jeunes filles les sorties sont très nombreuses, on peut espérer voir disparaître petit à petit les craintes de ne pouvoir plus, un jour, pourvoir tous les postes primaires. Actuellement, si la situation reste difficile, elle est à peu près satisfaisante, puisque sur quelque 800 maîtres ou maîtresses, 50 postes seulement environ ont été confiés à des maîtres exerçant dans des conditions exceptionnelles (maîtres retraités, maîtresses mariées, stagiaires, etc.).

Il n'y a pas de fait saillant à relever dans l'histoire de l'année au Technicum cantonal. La maison est pleine, est-il besoin de le dire à une époque où les carrières techniques sont à l'honneur. On relèvera simplement cette conclusion qu'en tire M. le Directeur Michel, dans

son rapport de fin d'année : Si, dans l'ensemble, les résultats ont été bons, il en est peu de vraiment excellents et la haute conjoncture en est l'une des causes principales. Les offres de places sont si nombreuses et si variées, que seul le choix à faire peut provoquer quelque hésitation. Il en résulte un manque d'émulation qui se fait sentir dans les classes déjà, trop d'élèves se contentant de résultats suffisants, assurés qu'ils sont d'être engagés à la fin de leurs études.

* * *

Par décret du 18 mai, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à construire un bâtiment de cours et deux halles de gymnastique au Collège Saint-Michel. Le crédit accordé est de 2 100 000.— fr. On disait dans la chronique de l'an passé, que le Collège avait atteint un nombre maximum d'élèves (1254) et qu'il était dans l'impossibilité d'en accepter plus sans constructions. L'augmentation inéluctable étant d'environ 50 élèves par an, on ne pouvait donc éviter la question. Mais ce faisant, il était permis de se demander s'il est normal qu'un seul établissement ait plus de 1200 élèves réunis sous la responsabilité d'un seul recteur, celui-ci ne pouvant évidemment plus conserver la vue d'ensemble qu'il avait sur sa maison lorsque ses élèves étaient moins nombreux. Le Collège a une section littéraire et une section commerciale. Une solution pouvait donc s'esquisser dans le sens d'une séparation en deux de l'établissement. La section littéraire, par exemple, serait restée dans les locaux actuels, tandis que la section commerciale serait allée s'installer ailleurs, sous une direction différente et dans un nouveau bâtiment. Deux établissements de 6 à 700 élèves sont, sans doute, plus faciles à mener qu'un seul de 1200 à 1400 élèves. Toutefois, tous les milieux consultés ont été d'accord pour penser qu'il y avait un sérieux avantage à mêler étudiants des classes littéraires et étudiants des classes commerciales. Cet avantage est évident sur le plan administratif et financier, les mêmes organes et les mêmes professeurs pouvant être à la tâche dans les deux sections. Mais là n'est pas la question principale. Une certaine osmose a lieu entre les deux sections ; les étudiants des classes commerciales subissent l'influence classique de la section littéraire, tandis que les élèves de celle-ci gagnent en sérieux au contact des élèves de la section commerciale, moins dilettantes qu'eux, du fait de l'orientation professionnelle de leurs études. Il a donc été finalement décidé de construire au Collège même, et de ne pas séparer les deux sections. Les plans d'un bâtiment de 16 classes ont été établis par M. Matthey, architecte et professeur au Collège. Ce bâtiment sera édifié dans la cour de l'Internat, le long du rempart ouest. Les 16 classes pourront abriter environ 450 à 500 élèves. On pense ainsi être à l'abri des difficultés de locaux pour 10 à 15 ans. Lorsque ces classes seront remplies, le Collège aura donc environ 1600 à 1700 élèves. Si un nouvel agrandissement est nécessaire, il ne sera plus possible, à ce moment-là, de maintenir son unité sous la responsabilité d'un seul recteur. Mais ceci est de l'anticipation. Pour le moment donc, la construction du nouveau bâtiment va commencer. Il sera prêt à la rentrée de 1962. Parallèlement à cette construction, celle de

deux salles de gymnastique sera menée à bien, car les moyens à disposition ne permettent plus d'assurer un enseignement rationnel de cette branche à laquelle on accorde plus d'importance qu'autrefois.

M. Marcel Strub, professeur de français, ayant été nommé conservateur du Musée d'art et d'histoire, ne garde plus au Collège que ses cours d'histoire de l'art du Lycée. Son départ, un dédoublement en classes allemandes et la création d'une IV^e section en I^{ère} supérieure de l'école de commerce, ont amené la nomination de trois nouveaux professeurs : MM. Jean Baeriswyl, André Bise et André Gremaud, tous trois licenciés ès lettres de l'Université de Fribourg.

* * *

Puisque l'heure est à l'architecte, on mentionnera ici également l'agrandissement du Conservatoire-Académie de musique. Cet établissement conçu autrefois pour 100 à 200 élèves, en avait 620 l'an dernier, l'augmentation continuant. Un tiers des élèves doivent dès lors prendre leurs leçons en ville chez leurs professeurs, dans des conditions évidemment difficiles. Le Conservatoire jouxte le Musée d'art et d'histoire, appelé également maison Ratzé, un des rares immeubles renaissants que Fribourg possède. Or, le Musée d'art et d'histoire possède des collections qui feraient de lui un des plus beaux et des plus riches musées suisses, s'il disposait de la place nécessaire pour les exposer. Ces collections sont, actuellement, dispersées en plusieurs endroits de la ville, lorsqu'elles ne sont pas dans des dépôts. D'autre part, les artistes fribourgeois et les amateurs d'art regrettent qu'il n'existe pas à Fribourg de salles d'expositions permettant l'organisation de manifestations temporaires. La Direction de l'Instruction publique, profitant de l'identité des besoins du Conservatoire et du Musée, a obtenu du Grand Conseil l'autorisation de construire une annexe commune à ces deux institutions, annexe qui comprendra une grande salle pouvant servir de salle de concert ou de salle d'exposition, dix studios de musique et différents locaux destinés aux collections du Musée et à leur exposition. On espère que cette construction sera prête pour le printemps prochain. A ce moment-là, le Conservatoire pourra travailler dans des conditions normales et le Musée apprendre aux Fribourgeois qu'ils sont les possesseurs de trésors beaucoup plus riches et beaucoup plus importants qu'ils ne le croient.

* * *

Mgr Xavier de Hornstein, professeur de théologie pastorale assume les fonctions de recteur de l'Université jusqu'en automne 1962. En juillet dernier, l'assemblée plénière des professeurs a élu M. Eugen Isele, professeur de droit ecclésiastique et de droit international, comme recteur désigné. Il reprendra l'an prochain la charge de Mgr de Hornstein.

Dans les décanats, le RP. Williams, OP., professeur de dogmatique spéculative, succède au RP. Wyser, comme doyen de la Faculté de théologie ; M. Vital Schwander, professeur de droit pénal, à M. Brogini, comme doyen de la Faculté de droit ; le RP. Luyten, professeur de psychologie, à M. Vasella, comme doyen de la Faculté des lettres ;

M. Otto Huber, professeur de physique, à M. Faller, comme doyen de la Faculté des sciences.

Dans le corps professoral, on signalera notamment les nominations suivantes :

M. Félix Wubbe, des Pays-Bas, remplace M. Broggini, comme professeur de droit romain ; M. Jean-Luc Piveteau, de Paris, M. Moreau en qualité de professeur de géographie. Afin de renforcer les chaires essentielles de la Faculté de théologie, la morale spéculative et la dogmatique spéculative, deux nouveaux professeurs ont été désignés en la personne des RR. Pères Aldas Th. Urdanos et Pie Künzle, OP. Grâce au Fonds national suisse de la recherche et à ses subventions à titre personnel, M. Bruno Fäh a été nommé chargé de cours à la Faculté de droit où il secondera le professeur Schwarzfischer dans ses études et ses recherches sur l'économie institutionnelle des entreprises. M. Regamey, professeur de linguistique générale, a vu sa chaire renforcée par l'appoint d'un chargé de cours, M. Meinrad Scheller, qui enseigne la grammaire historique des langues classiques. A la Faculté des sciences enfin, M. Robert Ineichen, vice-directeur du Technicum de Lucerne, a été nommé comme chargé de cours ; il dirigera la formation méthodologique des candidats aux diplômes d'enseignement des mathématiques et de la physique.

Le Conseil d'Etat a approuvé des dispositions nouvelles concernant l'organisation des études universitaires. A la Faculté des sciences où, jusqu'à présent, les seuls titres reconnus étaient la licence et de doctorat, le principe a été admis d'introduire ce que nos Confédérés de langue allemande désignent sous le nom de « Fachdiplom ». Par cette mesure, on a pensé pouvoir donner aux étudiants la possibilité de se spécialiser dans certaines branches et d'obtenir, sans faire un doctorat, des connaissances suffisantes pour leur permettre de répondre aux besoins sans cesse accrus de la technique. C'est la raison pour laquelle un règlement pour le diplôme de minéralogie et de pétrographie, un autre de géographie, un autre de mathématiques et physique ont été introduits.

Afin de faciliter le recrutement des professeurs d'écoles de commerce, la Faculté de droit a introduit un diplôme de maître de l'enseignement commercial. Ce diplôme équivaut à peu près à une licence ordinaire avec, en plus, une formation théorique et pratique en pédagogie.

Le Conseil d'Etat a approuvé également un règlement pour les examens de l'Institut d'automation et le nouveau règlement de licence en sciences naturelles. Il a autorisé l'Institut de pédagogie, de pédagogie curative et de psychologie appliquée, à créer une IV^e section consacrée aux sciences de la bienfaisance (Caritas) et sciences sociales appliquées.

Afin de stimuler le développement de l'enseignement de la physique, il a enfin approuvé la séparation de l'institut actuel en deux instituts, l'un de physique théorique, l'autre de physique. Le second reste dirigé par le professeur Huber ; le professeur Houriet devient directeur du premier.

La Direction de l'Instruction publique du canton de Lucerne, soucieuse de former des maîtres de classes spéciales, sans pour cela se séparer de certains membres du corps enseignant déjà en fonction,

avait demandé à l'Institut de pédagogie curative de trouver une formule qui permît à ces enseignants de se préparer au diplôme de pédagogie curative tout en continuant à faire leur école. Pendant trois ans, des cours théoriques et des exercices pratiques furent organisés à Lucerne même, sous la direction de professeurs de l'Institut, pendant les heures où les maîtres étaient libres. Les candidats, d'autre part, préparèrent à domicile des séminaires et des exercices pratiques et firent des stages dans des classes spéciales durant les vacances. Après trois ans de cette formation méritoire, 22 candidats passèrent leurs examens à Fribourg, non sans avoir suivi encore une semaine de répétitions à l'Institut de pédagogie, à un rythme de 8 heures par jour. Les modalités de l'examen furent en tous points les mêmes que pour les étudiants qui suivent le cours normal prévu par le programme régulier. Le certificat qu'ont obtenu ces candidats leur confère le titre de maître diplômé pour l'enseignement dans les classes spéciales. On signalera cette innovation à deux titres : tout d'abord pour souligner l'originalité de sa formule, puis ensuite et surtout pour relever le courage et le zèle de ces 22 candidats qui ont accepté l'effort considérable de mener à bien parallèlement la conduite d'une classe et la préparation à un examen.

Comme chaque année, l'Université a été le cadre de nombreuses manifestations scientifiques et culturelles. On citera parmi celles-ci une semaine de missiologie consacrée au thème de « l'introduction des missions dans l'Eglise » et le grand congrès international de « Pax Romana » réunissant 500 participants venus de tous les points du monde pour discuter de la position de l'étudiant ou de l'intellectuel catholique dans le monde d'aujourd'hui. D'éminents conférenciers, parmi lesquels on citera M. Veronese, directeur de l'Unesco, et M. Pflimlin, ancien président du Conseil des ministres français, apportèrent leur contribution à ces rencontres. A l'occasion de celles-ci et durant tout l'été, l'Université a abrité une grande exposition intitulée « Art et liturgie 1961 ». Cette manifestation avait pour but de montrer ce que l'on fait aujourd'hui en Suisse, en art sacré, sur le plan de l'architecture, de la sculpture, du vitrail, de la peinture, de l'orfèvrerie et des ornements d'église. On relèvera, en outre, sans s'y attarder puisque cela a fait l'objet d'un article dans le présent volume des « Etudes pédagogiques », l'organisation d'un cours propédeutique de sciences politiques pour étudiants congolais.

PAUL ESSEIVA

Genève

Département

Le projet de réforme de l'enseignement secondaire inférieur et des classes supérieures primaires (degrés 7, 8 et 9), largement répandu, a fait l'objet d'un examen de la part de l'Union famille-école et de la Fédération des syndicats patronaux. Un point surtout retient l'atten-

tion et est discuté : la septième non différenciée. Les rapports de ces deux groupements nous sont parvenus en fin d'année scolaire : leur étude détaillée aura lieu l'année scolaire prochaine.

En attendant, une commission élabore le programme des nouveaux types de classes. Elle a pour base les travaux des commissions qui avaient étudié la création d'un « tronc commun ».

L'ouverture de classes expérimentales pour les jeunes filles et les garçons, décidée en principe, est reportée à septembre 1962, toutes les conditions nécessaires — y compris les locaux — n'étant pas remplies pour que l'essai soit probant.

La loi sur l'instruction publique a été modifiée en ce qui concerne la scolarité obligatoire. Elle régularise les dispenses d'âge pour l'admission à l'école (avant l'âge de 6 ans révolus) et prévoit, en conséquence, qu'un élève ayant achevé le neuvième degré à 14 ans et demi peut entrer en apprentissage. En revanche, les libérations d'élèves atteignant 15 ans révolus et qui n'ont pas terminé la neuvième, sont supprimées dès le 1^{er} juillet 1961 ; précédemment, il suffisait de l'attestation d'un patron engageant l'adolescent le jour de ses 15 ans pour qu'il quitte sa classe. Seules les propositions des services de l'office de la jeunesse permettront, dans des cas très spéciaux, de libérer par anticipation de l'école.

La démocratisation de l'enseignement reste un des principaux objectifs du département. Les bourses et subsides attribués par le département aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'université ont passé, de 1957 à 1960, d'un montant total de 414 968 fr. à 999 067 fr., non compris les bourses accordées aux apprentis des écoles ou des entreprises par l'office cantonal de la formation professionnelle, qui représentent quelque 140 000 fr. Cet effort, si considérable soit-il, semble encore insuffisant : une somme de 100 000 fr. est demandée, sur le boni du compte d'Etat de 1960, pour augmenter le montant des bourses d'entretien (100 fr. par mois, qui serait porté à 150 fr.). Des groupements politiques proposent de nouveau la gratuité des études secondaires supérieures et universitaires et l'introduction du présalaire, bien que l'Union nationale des étudiants de Suisse désapprouve l'institution de ce dernier.

Le Conseil d'Etat a présenté le 9 mai 1961 au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de 9 634 500 fr. pour travaux et dépenses d'utilité publique, à prélever sur le bénéfice de trésorerie de l'exercice 1960 (15 769 125.19 fr.). Plusieurs des dépenses envisagées concernent des œuvres sociales (500 000 fr. pour l'équipement de la Maison des jeunes ; 100 000 fr. pour compléter les bourses ; 175 000 fr. pour le foyer des adolescentes perturbées ; 240 000 fr. pour la fondation du Centre universitaire catholique ; 200 000 fr. pour le Centre de Drize recevant les boursiers de pays en voie de développement). Une autre — 75 000 fr. — permettrait de compléter les subventions accordées aux communes pour l'équipement de nouvelles écoles primaires. Cent soixante mille francs permettraient d'achever le Centre d'observation de Conches pour les élèves des écoles primaires. Enfin, ce crédit comprend aussi une série de dépenses en faveur de l'université (100 000 fr. pour le rééquipement de laboratoires ; 115 000 fr. pour

celui du centre de zootechnie de la faculté de médecine ; 100 000 fr. pour les installations de physique nucléaire ; 250 000 fr. pour le transfert de l'Observatoire hors de la ville ; 250 000 fr. pour le transfert de l'institut d'anthropologie ; 500 000 fr. pour une annexe à la station de zoologie expérimentale...).

Mais ce ne sont pas les seuls crédits demandés. Le 28 février 1961, le Conseil d'Etat a approuvé un projet comprenant un total de dépenses de 492 945 000 fr. Plusieurs d'entre elles complètent des grands travaux votés en 1956 et qui sont en cours d'exécution. Sur ce demi-milliard, 1 million concerne le foyer des Ormeaux pour adolescents, 65 millions les écoles secondaires et professionnelles, 3 millions la maison des études pédagogiques primaires, 5, l'aide aux communes, notamment pour la construction de nouvelles écoles ; 2,5 millions, la cité universitaire ; 3,5, le Bureau international d'éducation et l'exposition permanente de l'Instruction publique ; 2,8, l'institut des sciences de l'éducation ; 9, l'école de médecine ; 5,5, l'école de chimie et de pharmacie ; 1,3, l'institut de médecine dentaire...

La commission du Grand Conseil a entrepris l'étude de ce projet de loi. La sous-commission qui s'occupe des bâtiments secondaires et universitaires, s'est demandé si les projets étaient suffisants étant donné le développement continu du canton ; c'est dire que l'accueil fait aux demandes relatives à l'enseignement est tout à fait compréhensif.

L'attitude d'une minorité d'adolescents donne toujours des soucis au département et aux services de l'office de la jeunesse. Un effort considérable se poursuit, dont il a été question déjà dans la chronique de l'an dernier. Certains des crédits mentionnés plus haut prouvent combien les autorités désirent préserver la jeunesse de certains écarts. De tous les côtés, des initiatives privées lancent des projets de centres de loisirs. Il a paru utile au chef du département de créer une commission de coordination, et un des maîtres de gymnastique, M. Charles Légeret, a été chargé d'une mission pour l'étude des problèmes posés par les loisirs de la jeunesse.

Enseignement primaire

Après la forte augmentation des effectifs due à la natalité depuis 1942 et dont le maximum avait été atteint en 1944 (2724 naissances), il semblait qu'on pourrait recevoir à l'école, sans trop de difficultés, les enfants immigrés à Genève avec leurs parents. Les effectifs restaient à peu près stables dans l'enseignement primaire (20 223 élèves en 1957 ; 20 483 en 1960). Cependant, le nombre des classes a passé de 772 à 791 pendant ces quatre années.

Mais voici qu'une nouvelle augmentation massive va avoir lieu, les naissances ayant de nouveau atteint des chiffres que Genève n'avait pas connus : 2938 naissances en 1957, 3123 en 1958, 3308 en 1959, 3425 en 1960. C'est une nouvelle source de problèmes pour l'enseignement primaire dès 1962 et pour l'enseignement secondaire dès 1969.

Le recrutement du corps enseignant, bien qu'il s'améliore quelque peu, ne permet pas d'envisager un retour prochain à une situation normale. A côté des 523 instituteurs et maîtresses du cadre régulier,

il faut garder en fonction 23 retraités et chargés de classes, 14 candidats et 232 suppléants. Un examen de culture générale a été mis au point à l'intention des personnes qui désireraient faire carrière dans l'enseignement enfantin mais qui ne possèdent pas les titres requis.

M. Gustave Lecoultre, inspecteur d'écoles, a donné sa démission au terme d'une belle carrière de 45 années. Son successeur sera M. Jean Pellet, instituteur, licencié ès sciences de l'éducation, assistant à la direction des études pédagogiques. M. Lucien Dunand, maître de travaux manuels dans l'enseignement secondaire, a été nommé inspecteur de cette spécialité pour les enseignements primaire et secondaire.

Les communes, parfois avec l'aide accrue de l'Etat, mettent à disposition de nouvelles écoles ou font entreprendre leur construction. En 1960-1961, les écoles suivantes ont été occupées : à Cointrin, 6 classes primaires et 2 enfantines ; à Genthod, 3 classes enfantines ; à Chêne-Bourg, 3 classes enfantines ; à Veyrier, 3 classes primaires et 1 enfantine ; à La Plaine, 1 classe primaire. En ville, à Contamines, trois pavillons, dont un seul a été occupé.

L'Etat a achevé le Centre d'observation de Conches, de 4 classes ; il a été remis au département en janvier 1961. Ce centre est destiné aux enfants d'intelligence normale signalés au service médico-pédagogique pour troubles complexes du comportement nécessitant une observation prolongée. Trois classes, dont une semi-enfantine, ont pu être occupées immédiatement. Les salles qu'elles avaient à la Maison des Charmilles permettent d'agrandir cet internat. Les enfants sont suivis dans le nouveau centre par les instituteurs et par une équipe composée d'un médecin, d'un psychologue, d'une assistante sociale, d'une logopédiste et d'une rythmicienne.

Plusieurs autres écoles seront à disposition à la rentrée de septembre 1961 : à Carouge dans les « tours », à Thônex. L'Etat, qui ne peut pas encore renoncer à l'école primaire de Sécheron, occupée par les classes de jeunes filles de l'école supérieure de commerce, construit des pavillons aux Cropettes et à Saint-Jean pour les écoliers de l'école primaire. D'autres projets sont à des stades plus ou moins avancés : aux Acacias, aux Charmilles, dans la campagne de Budé (Ville de Genève), à Aïre (commune de Veyrier), à Onex.

Le matériel didactique mis à disposition du corps enseignant s'enrichit. A côté de celui que fournit le centre de documentation pédagogique dirigé par le professeur Samuel Roller, l'Union des instituteurs a créé un centre d'information qui diffuse un bulletin dont le premier numéro a paru en novembre 1960. Une commission prépare des feuillets de documentation en vue de l'enseignement scientifique.

Les parents et le grand public ont pu se rendre compte du travail considérable accompli par les autorités scolaires et le corps enseignant en visitant la très belle exposition « Notre école primaire », limitée aux degrés 2, 3 et 4, ouverte du 28 avril au 14 mai au Musée d'art et d'histoire. Pour beaucoup de visiteurs ce fut une révélation, les enfants étant incapables de donner à leurs parents une idée de ce qu'ils font en classe ainsi que des méthodes employées.

Signalons enfin que des élèves primaires et secondaires des derniers degrés de la scolarité obligatoire ont eu le privilège de bénéficier

de la touchante invitation des autorités glaronnaises, en remerciement de l'aide apportée à la reconstruction de Glaris, après l'incendie des 10-11 mai 1861.

Enseignement secondaire

Les effectifs ne cessent d'augmenter peu ou prou dans toutes les écoles.

Les évolutions les plus remarquables sont celles du technicum et de l'école complémentaire professionnelle.

L'école supérieure technique (ex-technicum), suivie par 97 élèves en 1940, en a 1160 en 1961 et, avec le technicum du soir ouvert en 1958, 1310. Pour la rentrée de septembre 1961, le total des élèves inscrits est de 1618. On en prévoit 1825 pour septembre 1962. C'est, en partie, le résultat de la propagande faite pour pallier le manque de techniciens.

L'école complémentaire professionnelle a reçu 2750 élèves en 1960-1961. En cinq ans, l'augmentation est d'environ 700 apprentis. Trois mille sont prévus pour 1961 ; 4000, pour 1964.

Les travaux de construction suivent péniblement un tel rythme. Si la première étape de l'école de jeunes filles de la Florence sera prête pour septembre 1961, de façon que 6 classes de l'école supérieure et 4 de l'école ménagère s'y installent, dans d'autres secteurs on se trouve devant de graves difficultés : les étapes de la reconstruction de l'école supérieure technique et de l'école d'horlogerie entraînent la démolition d'une partie du vieux bâtiment. Où loger les classes qui s'y trouvent et celles à ouvrir en attendant ? Ce sont des problèmes délicats.

La construction de la nouvelle école supérieure de commerce durera plusieurs années. Or, en 4 ans, le nombre de ses classes a passé de 59 à 87 alors qu'un seul local nouveau a été mis à disposition.

La division supérieure du collège occupera à elle seule, dès septembre 1961, le bâtiment central de la rue Théodore-de-Bèze. Les dernières classes de la division inférieure doivent émigrer. De nouveaux pavillons seront édifiés à l'Aubépine. La Ville et la direction de l'enseignement primaire recevront de nouveau 6 classes dans des bâtiments primaires, en attendant.

Les plans sont établis pour les écoles d'art. Les crédits ont été demandés pour les écoles secondaires inférieures, pour l'école complémentaire professionnelle dans les programmes de grands travaux.

Mais, en attendant les réalisations, il faut s'ingénier à utiliser les locaux au maximum ce qui crée des difficultés au bureau des horaires.

Le décanat de la section classique du collège a été confié à M. Marc Chouet ; il remplace M. Jean Artus, qui avait atteint l'âge fatidique de la retraite. M. Jacques Buenzod est devenu maître principal du groupe de l'Aubépine.

A l'école supérieure de jeunes filles, M^{me} Jacqueline Juillard-Brichet deviendra maîtresse principale du nouveau bâtiment de la Florence. M^{lle} Molly Boehm sera, à sa place, maîtresse principale des pavillons de la place Sturm.

M. Albert Dentan, qui fut doyen à l'école supérieure technique et

assura l'intérim de la direction de l'école des arts et métiers, a démissionné pour raison d'âge. M. Henri Copponex a aussi résigné son décanat et sera remplacé par M. Marcel Mabile.

M. Georges Chapot, chef des études de l'école normale de dessin, quitte cette fonction après une carrière de quarante-cinq années. Artiste distingué, excellent pédagogue, il fut successivement instituteur, maître de dessin dans l'enseignement secondaire, inspecteur de dessin des écoles primaires et secondaires. Il a contribué d'une façon remarquable à la réforme de notre enseignement du dessin.

La formation des maîtres secondaires, fixée par des règlements de 1941, 1942 et 1943, n'est plus suffisante. Les circonstances, surtout le fait que quelques étudiants doivent être chargés d'enseignement avant d'avoir terminé leur licence, rendent certaines dispositions caduques ; ou, tout au moins, il paraît vexatoire à des suppléants qui ont enseigné plusieurs années de commencer ensuite un stage. Un projet, qui est actuellement soumis aux autorités universitaires, aux directions d'écoles et aux associations du corps enseignant, améliorera considérablement cette formation.

Plusieurs types de section, de classes et d'enseignements ont été créés ou le seront à la prochaine rentrée scolaire.

Au collège moderne, la division tripartite, dès la première année, est renforcée. Elle est précédée de tests qui ont lieu à la fin de la VII^e primaire.

Au collège, une expérience d'enseignement par la méthode des mathématiques dites nouvelles va commencer dans quelques classes ; les classes parallèles de la même section suivront l'enseignement traditionnel. Dans quatre ans, au moment de la maturité, on verra les résultats. Dans d'autres écoles (collège moderne, école supérieure de jeunes filles) des essais de cette méthode, mais de moins grande envergure, auront lieu également.

L'école supérieure technique a ouvert, en septembre 1960, une nouvelle section, celle de génie nucléaire qui raccorde sur la deuxième année de la section d'électrotechnique. Elle ouvrira, en 1961, une section de génie chimique. Les programmes en ont été élaborés avec les représentants de l'industrie.

L'école supérieure de commerce a créé, avec la collaboration de l'office cantonal de la formation professionnelle, une classe d'employées de secrétariat dont le programme est quelque peu différent de celui des employées de commerce. Cette création n'a pas eu l'heur de plaire à toutes les associations d'employés. Un nouveau programme général de l'école a été approuvé le 31 mai 1961.

Les apprentissages combinés, signalés dans la dernière chronique, remportent un succès évident. On en a créé un pour les menuisiers et les ébénistes.

Une classe nouvelle, celle des apprentis agriculteurs, s'est ouverte à l'école complémentaire professionnelle.

Les programmes de tous les enseignements donnés dans cette dernière école, revus avec les commissions d'apprentissage, sont introduits à l'essai pour deux ans.

Les apprentis sourds-muets, dès avril 1961, ont été envoyés à Lau-

sanne pour suivre les cours sur les disciplines générales avec leurs camarades des autres cantons romands. Ils continuent à recevoir à Genève les cours sur le technique de leurs métiers.

Dans plusieurs écoles secondaires inférieures, l'étude surveillée débutera à la prochaine rentrée. Elle est destinée aux élèves qui, pour divers motifs, se trouvent dans de mauvaises conditions pour travailler à domicile. Au collège moderne, 46 % des parents ont approuvé cette initiative.

L'école complémentaire professionnelle organise des cours de révision pour les disciplines générales, afin de mettre au même niveau les connaissances des apprentis dont la provenance est fort diverse. Elle donne aussi des répétitions pour les disciplines professionnelles.

D'autres mesures ont aussi pour but d'améliorer l'orientation des élèves. C'est ainsi que pour entrer de droit en VII^e du collège (à 12 ans), les élèves primaires devront avoir la note 4 absolue et non pas forcée. Au collège supérieur, les admissions ne seront définitives qu'après une période d'essai de trois mois.

Les visites d'entreprises, les conférences d'information se multiplient. L'université en a consacré deux à expliquer aux collégiens quels sont les types d'études qui s'ouvrent devant eux.

Les travaux de recherche sur le milieu social et l'orientation de la carrière des adolescents se poursuivent. Le professeur Roger Girod, avec divers collaborateurs, a publié en 1961 deux études sur ces questions; la première est intitulée « Les trois dernières années de la scolarité obligatoire », la seconde, « Après le terme de la scolarité obligatoire : apprentissage, travail immédiat, études. » Il faut signaler le processus de démocratisation en cours : 21 % des élèves du collège supérieur sont d'origine ouvrière. Cette évolution est beaucoup moins marquée à l'école supérieure de jeunes filles : la section latine n'y compte que 2 % de filles de manœuvres et 5 % de filles d'ouvriers (contre 18 % en section moderne).

Les élèves ont participé à divers concours. Signalons le succès de la Journée européenne des écoles.

Les représentations scolaires sont nombreuses. Une III^e latine du Collège a joué, en allemand, « Das heilige Experiment », drame en 5 actes de Fritz Hochwälder. Les jeunes filles de l'école supérieure, « Le Cid », « Iphigénie », « Antigone » (dont plusieurs scènes ont été répétées au théâtre d'Orange pendant une excursion), « Ces dames au chapeau vert ». Le groupe choral a participé, ainsi que des classes primaires, à l'inauguration du quai Général Guisan.

Enseignement supérieur

L'Université connaît les mêmes difficultés que l'enseignement secondaire : les locaux sont insuffisants pour accueillir 3600 étudiants, alors que l'enseignement se diversifie de plus en plus et que les travaux de laboratoire et de séminaire prennent une importance accrue.

Les crédits pour les travaux, mentionnés plus haut, amélioreront la situation ; elle sera encore plus satisfaisante au moment où la Ville aura reconstruit le Museum d'histoire naturelle ; tout le bâtiment

que ce dernier occupe actuellement sera consacré à l'enseignement. En attendant ce jour faste, la Ville a bien voulu permettre l'installation d'une salle de travail pour 200 étudiants dans cette aile.

Mais un autre problème de locaux est aussi lancinant, celui du logement des étudiants. La construction de la cité universitaire a commencé ; pour l'achever, de nouveaux crédits sont demandés à l'Etat. Mais il faut passer le cap difficile de la période intermédiaire (qui durera jusqu'en 1963). Malgré l'ouverture du centre universitaire protestant, l'agrandissement projeté du centre catholique, la prochaine inauguration de la fondation Patino, les étudiants trouvent difficilement des chambres. Aussi l'Etat a-t-il ouvert à leur intention un bureau spécial de logement. Bien des personnes qui ne prennent pas d'étudiants chez elles se sont décidées à le faire, émues par les appels adressés au public.

L'Etat a créé à Drize le centre genevois pour la formation de cadres africains (Geneva African Institute). Il permet de loger des boursiers africains et de leur donner des enseignements complémentaires à leur formation. Cette formation s'inscrit dans l'action suisse en faveur des pays en voie de développement.

Le nouveau restaurant universitaire, plus vaste, mieux agencé que l'ancien, a été ouvert en avril 1961. Quelques jours plus tard, les étudiants le boycottaient parce que le menu à 1,90 fr. ne comportait pas de fruits, ceux-ci étant comptés à part 20 centimes.

Même si les bâtiments universitaires doubleraient de volume et si toutes les facilités de logement existaient, il n'en subsisterait pas moins un problème, celui de la sélection des étudiants. Les étudiants perpétuels sont à éliminer ; plusieurs l'ont été. Certains diplômes étrangers ne garantissent pas une formation suffisante : un tri est nécessaire. La connaissance préalable et suffisante du français est indispensable. Enfin, il faut tenir compte du fait que les promotions genevoises à forts effectifs vont s'inscrire, augmentées encore grâce aux mesures sociales ouvrant plus largement les études supérieures à tous les jeunes gens doués.

Pendant l'année académique, on a eu à déplorer trois décès de professeurs honoraires, MM. Pierre Arminjon, Fernand Châtillon et Georges Scelle, et celui d'un chargé de cours, le Dr Marcel Junod, anesthésiste à l'Hôpital, enlevé en pleine activité.

Plusieurs démissions ont été enregistrées ; celles de MM. Marcel Gysin, professeur ordinaire de minéralogie, de pétrographie et d'étude des gîtes métallifères, François Ackermann, professeur ordinaire de prothèse dentaire, Adrien Robinet de Cléry, professeur extraordinaire de droit constitutionnel comparé, John-Henri Oltramare, professeur extraordinaire de propédeutique chirurgicale, qui ont eu une longue et féconde carrière. M. Jean Meynaud, professeur extraordinaire de sciences politiques a démissionné après deux ans d'enseignement.

De nombreuses nominations complètent le corps professoral. Les nouveaux professeurs ordinaires sont MM. Ernest Heer, par appel, pour la physique nucléaire expérimentale, Michaël Fischberg, pour la zoologie générale. M. Ernst Stueckelberg a repris sa chaire ordinaire de physique théorique. M. Bernard Gagnebin, précédemment chargé de cours de technique de la recherche, est devenu professeur ordinaire

ad personam aux facultés de droit et des lettres. Trois professeurs extraordinaires ont été nommés professeurs ordinaires : MM. Walther Habscheid, droit civil et procédure civile allemande, Jean Leymarie, histoire de l'art, Marc Vuagnat, minéralogie, pétrographie et étude des gîtes métallifères.

Plusieurs chargés de cours sont devenus professeurs extraordinaires : MM. Georges Béné, professeur associé, spectroscopie hertzienne, Bernard Glasson, matières médicales et prescription magistrale, Daniel Poyan, langue et littérature espagnoles, Zygmunt Estreicher, histoire de la musique, Herbert Schönle, droit commercial allemand. Et deux professeurs extraordinaires ont été nommés : MM. Hansjörg Huggel, anatomie et physiologie comparée, et Jacques Bernheim, médecine légale.

M. Henri Calsat a été nommé professeur d'urbanisme à l'école d'architecture et M. Marc Saugey, chef d'atelier d'urbanisme.

M^{lle} Germanine Duparc, chargée de cours, est devenue professeur à l'Institut des sciences de l'éducation pour l'éducation de la petite enfance et la didactique des sciences naturelles.

Les nouveaux chargés de cours sont MM. Christoph Hauri, philologie germanique, Erwin Wildi, neuro-pathologie, Christian Dominicé, éléments de droit international public et droit constitutionnel comparé et, à l'Institut des sciences de l'éducation, MM. Henri Grandjean, problèmes relatifs à l'organisation des écoles, René Jotterand, direction de l'enseignement du premier degré, problèmes et expériences.

MM. Jean Deshusses et Adrien Jayet ont reçu le titre de professeur associé à la faculté des sciences.

Une catégorie nouvellement créée est celle de professeurs invités ; ce furent, pour l'année ou pour un semestre, MM. Torleif Ericson, théorie des noyaux, Ronald Mermod, physique nucléaire expérimentale, Jacques Prentki, particules étranges, Vassili Kiortsis, suppléant à la chaire de zoologie.

Neuf privat-docents ont été habilités à enseigner.

Une démission notable est encore à signaler, celle de M. Hermann Blanc, secrétaire général de l'université, qui atteint la limite d'âge et quittera ses fonctions le 31 décembre 1961. Instituteur en 1914, chef de bureau au département de l'Instruction publique en 1933, docteur ès sciences économiques, il devint en 1937 secrétaire de l'Université puis, tout récemment, secrétaire général, fonction nouvelle dont il a été parlé dans la chronique précédente. Son successeur est désigné en la personne de M. Bernard Ducret, licencié en droit, qui a travaillé dans plusieurs institutions s'occupant des étudiants et qui est secrétaire général de l'entraide universitaire mondiale. Il travaille dès le 1^{er} septembre 1961 aux côtés de son prédécesseur.

* * *

Prochainement, aura lieu à Genève la création du centre suisse d'information en matière d'enseignement et d'éducation, créé par la Conférence suisse des chefs de département de l'Instruction publique, et par la Confédération. Il répondra aux multiples demandes de renseignements reçues de l'étranger par les départements et aux enquêtes

nombreuses envoyées par les institutions internationales. Il ne remplacera pas la centrale universitaire de Zurich, qui gardera le secteur de l'enseignement supérieur.

* * *

La XXIV^e conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et l'UNESCO, s'est tenue à Genève du 3 au 14 juillet 1961. L'ordre du jour comportait, outre les rapports sur le mouvement éducatif dans les quatre-vingt-cinq pays représentés à la conférence, l'organisation de l'école primaire à maître unique et celle de l'éducation préscolaire.

* * *

Au terme de sa vingtième chronique, l'auteur prend congé de ses aimables lecteurs et les remercie de leur bienveillante attention. Dès le 1^{er} janvier 1962, il sera remplacé par le nouveau secrétaire général du département, M. René Jotterand, qui garde la direction de l'enseignement primaire. Quant à son successeur à la direction de l'enseignement secondaire, il n'est pas encore nommé au moment où il écrit ces lignes.

HENRI GRANDJEAN,
*secrétaire général du Département de
l'Instruction publique,
directeur de l'enseignement secondaire.*

Grisons

Organisation scolaire. — L'année dernière s'est déroulée sous le signe des préparatifs intenses pour la nouvelle loi scolaire. Après une nouvelle discussion dans le Petit Conseil et dans la Commission extraparlamentaire, le projet a été discuté en première lecture par le Grand Conseil. Le Département de l'Instruction publique a en outre préparé un avant-projet de loi sur les traitements du corps enseignant. Enfin, il a élaboré un projet de loi sur l'orientation professionnelle, dans lequel sera incluse l'orientation des jeunes filles qui répond à un besoin urgent.

De nouveau, au début de l'année scolaire 1960/1961, les postes d'instituteurs dans les écoles primaires et secondaires n'ont pu tous être tenus par des maîtres brevetés. 14 écoles (contre 8 précédemment) ont dû être dirigées par des normaliens de dernière année. Il est aussi difficile de trouver des maîtres qualifiés pour les écoles secondaires.

Surveillance des écoles. — La Commission d'éducation s'est occupée surtout de la nomination de maîtres pour l'Ecole cantonale; là aussi le manque de maîtres pour les écoles moyennes rend la tâche difficile.

Les inspecteurs cantonaux se sont attachés entre autres à la révision du plan d'études pour les écoles primaires.

Ecoles populaires. — Le Petit Conseil a alloué à des communes pauvres, pour le payement des instituteurs, des subsides pour 65 000 fr.

répartis entre 83 écoles, pour un montant de 400 fr. à 1000 fr. Il en a été versé aussi pour l'enseignement des travaux manuels.

Les subsides accordés pour la construction, la transformation ou l'agrandissement de maisons d'école étaient fixés d'après le rôle des impôts ; désormais, à côté de ce facteur, le Petit Conseil tiendra compte de la situation financière de la commune. La limite des subventions a été portée de 10 à 25 %. De ce fait, il a été versé 315 450 fr., plus les subventions complémentaires à des communes pauvres. Il faut ajouter à cette somme le 15 % des dépenses pour réparations et mobilier à 36 communes.

121 communes ont annoncé 3987 élèves pour les crédits alloués à l'assistance sociale des enfants ; une partie des 32 000 fr. qui y furent consacrés provient de la subvention fédérale pour les écoles primaires, une autre partie du produit des patentes sur l'alcool.

60 écoles ont reçu un enseignement ménager, soit toute l'année, soit avant le début ou après la fin de l'année scolaire.

Derechef, les 10 % de la subvention fédérale qui doivent obligatoirement être consacrés à l'enfance déficiente ont été partagés entre l'Institution de Masans, Pro Infirmis et diverses classes de développement (Hilfsklassen).

46 maîtres ont pris part aux cours de perfectionnement. La section des Grisons de la Société suisse pour le travail manuel et la réforme scolaire a organisé des cours, à Coire sur le chant à l'école, la construction de reliefs, le travail du bois, à Trun pour les esquisses au tableau noir. Il y a eu en outre deux cours de perfectionnement pour maîtresses ménagères à Coire, des cours de ski à Flims et à Sedrun, pour gymnastique d'hiver et ski à Parpan, pour l'introduction de l'école de gymnastique à Untervaz et Roveredo. Tous ces cours ont bénéficié de subsides cantonaux.

Ecole primaire. — Le corps enseignant a compté 695 maîtres (677 l'année précédente), soit 562 instituteurs (552) et 133 institutrices (125). 8 classes ont été tenues par des normaliens. 17 postes ont été créés au début de l'année scolaire et 8 supprimés.

Le mouvement des mutations a faibli ; il y en eut au total 98 (141), 21 (27) instituteurs se sont engagés dans d'autres cantons et 9 (8) en sont venus.

Au total, les élèves de l'école primaire sont au nombre de 17 715 (18 074).

Signalons comme nouveaux manuels, entre autres, les 4^{es} livres de lecture « Guardaval » pour la Haute Engadine et « Süssom Givé » pour la Basse Engadine ; l'édition ladine, italienne, « surselvisch » et « surmeirisch » de « Wir sprechen Deutsch », II^e partie.

Ecoles secondaires. — Dans l'année 1959/1960, il y eut 82 écoles secondaires ouvertes, soit une en plus par l'ouverture de celle de St.-Antonien ; ces écoles furent tenues par 164 maîtres dont 9 institutrices et comptèrent 3078 élèves (3664). Le subside cantonal à ces écoles s'est monté à 238 000 fr.

Ecole cantonale des Grisons. — A part de nombreuses mutations, le Petit Conseil a créé 6 nouveaux postes. L'Ecole cantonale a compté

895 élèves à la fin de l'année scolaire 1959/1960 et commencé l'année 1960/1961 avec 950 élèves.

Elle a délivré 31 certificats de maturité (18 du type A et 13 du type B), 15 certificats du type C, 8 maturités commerciales et 14 diplômes de Commerce. 47 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le brevet d'instituteur et institutrice.

Un nouveau plan d'études pour le Gymnase et l'Oberrealschule est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1960.

A la suite d'un concours pour l'érection d'un bâtiment destiné à l'Ecole cantonale sur l'Areal Cleric, le projet de l'architecte M. Andreas Liesch, de Coire, a été adopté. Le crédit de 5 200 000 fr. a été adopté sans opposition par le Grand Conseil le 30 novembre 1960 et sera recommandé au peuple.

Bourses. — Les prêts et bourses suivants ont été accordés : à des élèves des écoles moyennes 61 prêts et 106 bourses, à des élèves des technicums et aux étudiants 17 prêts et 15 bourses, à des élèves de la Frauenschule 3 prêts et 5 bourses.

D^r ANDREA BEZZOLA,
conseiller d'Etat.

Jura bernois

I. Partie générale

Pénurie

L'année 1960 est caractérisée par les préoccupations de la Direction de l'Instruction publique pour assurer la relève. Dans toutes les professions ou presque — le phénomène est connu — le personnel fait défaut. Il s'agit de combler peu à peu le déficit en créant les organes et les bases nécessaires à la formation d'un personnel qualifié. Le système scolaire est le premier intéressé à la chose, ce qui revient à dire qu'une des tâches immédiates est la formation du corps enseignant. La Direction de l'Instruction publique l'a démontré en répondant à diverses interpellations parlementaires. Elle chargea le Bureau cantonal de statistique d'analyser la pénurie actuelle de personnel enseignant. Le rapport fut présenté en juillet 1960. Il en ressort qu'en été 1960, 220-240 membres du corps enseignant au moins faisaient défaut dans les écoles primaires de la partie allemande du canton¹. Ce déficit ne pouvait être couvert qu'en créant de nouvelles possibilités de formation. On retint ces solutions : agrandir les écoles normales existantes, ouvrir des classes supplémentaires dans les écoles normales privées et organiser des cours spéciaux. L'extension donnée aux écoles secondaires et aux gymnases, on le pressent, aura aussi pour effet que nombre de maîtres et maîtresses primaires se voueront à l'enseignement supérieur. Et comme on tend, aujourd'hui, à réduire le nombre des élèves des classes primaires il faudra, pour autant que la chose

¹ Pour le Jura, il fallait en ajouter une quarantaine.

soit possible, constituer des réserves de maîtres si l'on veut combattre efficacement la pénurie d'enseignants et développer le système scolaire.

Après la présentation de son rapport, le Bureau de statistique fut encore chargé d'examiner l'ensemble de notre système scolaire — en particulier le secteur des écoles secondaires et des gymnases. Les rapports attendus fourniront des bases précieuses pour procéder aux innovations réclamées par la situation actuelle.

Bourses

Afin de favoriser le recrutement, la Direction de l'Instruction publique proposa d'agir plus activement en matière de bourses. Il s'agit de renseigner intensément la population et de recruter des jeunes gens en plus grand nombre pour les écoles supérieures. Divers préjugés devront être vaincus, on le sait. On organisera une vaste campagne pour exposer le problème et, conjointement, on développera l'orientation professionnelle à l'école.

Précisons que, pour les seuls élèves des écoles moyennes (Ecoles secondaires et Ecoles moyennes supérieures) l'Etat a versé près de 400 000 fr. sous forme de bourses en 1960.

A propos de l'orientation professionnelle

La Société pédagogique jurassienne¹ organise un congrès tous les quatre ans. Celui de 1960 eut lieu à Saignelégier. M. J. A. Tschoumy, de Porrentruy, y présenta un rapport sur l'Ecole et l'orientation professionnelle. Après avoir fait l'historique de la question, il démontra en quoi consistent l'évolution économique actuelle et les nécessités d'une qualification professionnelle toujours plus poussée. Enfin, il aborda le problème de l'examen psychologique et de l'orientation proprement dite, son travail se terminant par des thèses parmi lesquelles nous retenons celles qui présentent un intérêt général :

1. L'orientation professionnelle est un problème scolaire avant d'être le problème du conseiller de profession.
2. Une bonne orientation commence par une bonne information. L'information professionnelle doit être menée de façon plus intensive dans les écoles jurassiennes.
3. La Société pédagogique jurassienne souhaite la création, en collaboration avec les organes officiels intéressés, d'un centre d'information et de documentation professionnelles...
4. La législation scolaire devrait être modifiée pour permettre la création de classes dites terminales réunissant les élèves de dernière année scolaire primaire. Ces classes, séparées des autres, formeraient un 4^e degré. Une telle organisation permettrait de répondre mieux aux intérêts particuliers des garçons et des filles de 15 ans.
6. L'orientation professionnelle des élèves de l'école secondaire se fait par le choix des sections de classes. Les options permettent une orientation vers chacune des voies de la vie active. Toutefois il convient d'éviter tout excès de spécialisation, afin de ne pas compromettre ultérieurement le passage d'une activité professionnelle à l'autre.

¹ Elle groupe le corps enseignant primaire et secondaire du Jura.

8. Une collaboration étroite entre les offices d'orientation professionnelle, le service médico-psychologique, les écoles et les parents est indispensable.

Pour comprendre le sens exact de ces revendications, approuvées par notre corps enseignant, il faut savoir comment se pratique chez nous, l'orientation professionnelle.

Dans le Jura, les premiers bureaux d'orientation professionnelle s'ouvrirent sur initiative privée. Des instituteurs donnaient des consultations à temps partiel, le jeudi après-midi. Peu à peu les communes s'unirent afin de financer des offices régionaux. Cette dernière formule est encore la plus répandue aujourd'hui¹.

Selon l'article 7 de l'Ordonnance bernoise du 14 février 1936 sur l'organisation et le développement de l'orientation professionnelle, cette orientation est une tâche de la commune. Afin d'y pourvoir, les communes d'un ou de plusieurs districts s'unissent. Dans le Jura, par exemple, les communes des districts de Porrentruy et de Delémont financent, à raison de 20 cts par tête d'habitant, un office d'orientation professionnelle à plein temps. Un office dépend donc des communes du district, plus exactement de la commission de surveillance élue par ces communes, ainsi que du Service central du canton.

Sur le plan législatif cantonal, l'orientation professionnelle a été l'objet du décret du 17 novembre 1960 qui organise l'office cantonal et précise les tâches des offices régionaux.

Orientation scolaire

L'orientation professionnelle est une chose, mais différente de l'orientation scolaire. A cette heure il n'existe pas de service cantonal d'orientation scolaire. Seule la ville de Berne a le sien.

La question se pose ainsi : Chaque enfant n'a-t-il pas le droit de développer les facultés et d'acquérir les connaissances dont il aura besoin, dans dix ou vingt ans, pour s'affirmer dans la vie ? Nous ne pensons pas seulement à sa carrière professionnelle, mais aussi et surtout aux tâches humaines, morales, voire politiques, qui l'attendent. Il ne s'agit donc pas de forcer les enfants à suivre certaine formation, mais de reconnaître leur droit à se préparer efficacement aux réalités de demain.

Tenant compte des considérations de cette nature, la Direction de l'Instruction publique préconisa, à côté de l'encouragement par les bourses, la création d'un service d'orientation scolaire. M. Moine², dans son rapport annuel, dit : « Il s'agit d'appliquer à notre système scolaire, plus intensément que jusqu'ici, les connaissances modernes de la psychologie, de la pédagogie et de la médecine. L'orientation en matière d'éducation est une excellente mesure pour suivre de près les élèves qui nous sont confiés et pour soutenir les parents dans leur tâche éducative particulièrement difficile de nos jours. Le Service d'orientation pédagogique qui existe actuellement dans la ville de Berne et qui se tient également, sur la base d'une convention, à la disposition des

¹ Renseignements tirés du rapport Tschoumy.

² Directeur de l'Instruction publique du canton de Berne.

autres communes bernoises, est à ce point surchargé qu'il lui est impossible d'accomplir sa mission comme il le souhaiterait. A l'Université de Berne, une commission travaille dès lors à la création d'un service spécial en vue de former des conseillers en matière d'éducation.

L'orientation pédagogique devra être reconnue comme mesure sociale des communes afin que les frais qui en découlent puissent être portés au compte des œuvres sociales et être, de ce fait, subventionnés par le canton. Ainsi serait facilitée dans les communes la création de services d'orientation pédagogique ».

Au moment où nous rédigeons ce rapport paraît dans la Feuille officielle (4 juillet 1961) le « Règlement concernant la formation et les examens de conseillers en matière d'éducation ». En attendant que cette nouvelle institution soit mise en place et produise ses effets, disons que l'office d'orientation pédagogique et le service psychiatrique scolaire de la ville de Berne ont donné 1091 consultations en 1960 et ont reçu une subvention de l'Etat de 57 265 fr., à laquelle est venue s'ajouter une contribution de la Direction des Œuvres sociales.

Commission parlementaire

Au cours de l'année 1960, une série d'interventions parlementaires au sein du Grand Conseil eurent pour objet l'école. Les unes émanaient plutôt d'un certain esprit de critique ; d'autres se concrétisèrent en des propositions constructives. Ainsi la motion Schorer, Berne, tendait à introduire l'école primaire supérieure même dans des communes possédant une école secondaire ; une interpellation Hauri, Moutier, demandait une revalorisation des classes supérieures de l'école primaire, avec possibilité de passage aux écoles moyennes du degré suivant. Un postulat Ackermann, Berne, proposait l'installation d'une commission officielle chargée : a) de revoir les dénominations « classes auxiliaires », « école primaire », « école secondaire », vu les différentes interprétations données à ces appellations dans les cantons voisins. (Les élèves bernois sont souvent prétérités dans leur carrière professionnelle du fait simplement que leur bulletin scolaire porte un titre plus modeste qu'ailleurs pour désigner l'école fréquentée ;) b) de revoir le programme de l'école primaire pour mieux préparer l'entrée des élèves doués dans les classes supérieures.

A la suite de ces interventions parlementaires, une commission fut constituée. Son rapport pourra être analysé ici-même l'an prochain.

Commission extra-parlementaire

De son côté, la Société des instituteurs bernois ¹ a senti la nécessité de procéder de manière analogue. Notre système scolaire, pense-t-elle, porte la marque de l'époque où il est né (milieu du XIX^e siècle). Pour la grande masse du peuple d'alors, une formation scolaire assez modeste pouvait suffire ; seuls des élèves en nombre relativement restreint avaient besoin d'un bagage de connaissances plus important qu'ils recevaient soit dans les écoles secondaires (artisans, commerçants, etc.),

¹ Qui groupe le corps enseignant primaire, secondaire et en partie gymnasial du canton.

soit au gymnase (professions universitaires). Les élèves des écoles moyennes se recrutent surtout dans les classes aisées ; leurs maîtres comptaient, plus ou moins sciemment, sur l'apport du niveau d'instruction des parents.

Ces conditions générales ont changé, surtout depuis la seconde guerre mondiale et le fait exige impérieusement des responsables qu'ils repensent les fins et la structure de notre système scolaire.

La Société des instituteurs bernois entend assumer certaines responsabilités en présence de l'évolution actuelle. Elle procurera au corps enseignant la documentation nécessaire à un jugement bien fondé ; elle défendra, en temps voulu, la primauté de l'éducation contre certaines tendances trop utilitaires du monde économique et technique.

Elle a constitué une commission consultative spéciale formée de cinq groupes de travail de langue allemande et d'un groupe jurassien. Dans sa séance constitutive du 5 novembre 1960 le programme que lui présenta son président, M. Alfred Stegmann, fut approuvé, la commission et les groupes ayant toute latitude d'élargir ce programme si le besoin s'en fait sentir.

Commission des moyens d'enseignement

Voyons comment on choisit les livres de classe dans le Jura.

L'article 14 de la loi sur l'école primaire (2 décembre 1951) stipule : « La Direction de l'Instruction publique pourvoit à l'approvisionnement de l'école en moyens d'enseignement obligatoires. A cet effet, elle nomme deux Commissions des moyens d'enseignement, l'une pour la partie allemande du canton et l'autre pour la partie française. En règle générale, l'Etat se charge de l'édition des manuels d'enseignement obligatoires ».

La Commission des moyens d'enseignement prépare les éditions. Pour cela, elle consulte les membres du corps enseignant, puis nomme une sous-commission qu'elle charge de la tâche à accomplir. Cette façon de procéder s'est avérée heureuse, et il faut reconnaître que le corps enseignant jurassien possède aujourd'hui des manuels et des moyens d'enseignement de qualité.

En réalité, il existe une commission pour l'enseignement primaire, une autre pour l'enseignement secondaire, et ceci tant dans la partie allemande que dans la partie française du canton.

Les ouvrages mis au point sont édités par la Librairie de l'Etat. Ainsi, en 1960, les manuels suivants ont paru en français : *Messages*, livre de lecture pour la IV^e année, enrichi d'une grammaire et de 170 exercices ; *Arithmétique*, II^e, VI^e et VII^e années ; *A la claire fontaine*, chansonnier ; *Une nouvelle Carte géographique de la Suisse*, publiée en collaboration avec les cantons romands.

En 1960, la Librairie de l'Etat a vendu pour 617 750 fr. de moyens d'enseignement et la valeur de ses stocks représentait, au 31 décembre 1960, 1 ½ million de francs.

* * *

Il ne saurait être question de donner un aperçu complet de tout ce qui se fait par l'Etat en faveur de l'école. Arrêtons-nous néanmoins

à quelques données législatives et à quelques chiffres illustrant des secteurs spéciaux très en rapport avec les préoccupations actuelles, qu'il s'agisse d'hygiène scolaire ou de réalisations plus démonstratives.

Travaux législatifs

- Le 21 février, le peuple bernois a voté un crédit de deux millions pour la construction d'un nouvel institut de pharmacologie à l'université de Berne.
- Le 18 mars a été approuvée une nouvelle réglementation concernant les contributions de l'Etat aux frais de pension et aux bourses des élèves des écoles normales.
- Le 26 avril, le règlement sur les examens de maîtres secondaires a été modifié en ce sens que la gymnastique, obligatoire pour tous, peut être remplacée par une branche supplémentaire, à titre exceptionnel, si le candidat est dans l'impossibilité de pratiquer cet enseignement pour cause de maladie ou d'infirmité.
- Le 16 mai a été modifié le décret concernant les prestations financières de l'Etat en faveur des écoles enfantines (qui sont dans le canton des écoles libres). Il s'agit d'une augmentation des traitements de 10 % et d'une allocation de renchérissement.
- Le renchérissement a encore provoqué une augmentation des rentes servies par la caisse d'assurance du corps enseignant. (Décret du 16 novembre.)
- L'orientation professionnelle — nous en parlons plus haut — a été l'objet d'un nouveau décret (17 novembre). Il est institué un office cantonal de l'orientation professionnelle et des offices régionaux dans les communes.
- La commission d'examen pour le brevet d'enseignement primaire verra sa composition modifiée en ce sens qu'elle comprendra, dorénavant, un président et huit membres, dont deux femmes au moins (décret du 22 novembre).
- En 1960 ont été également publiés les règlements des technicums cantonaux de Bienne et de Saint-Imier, puis le règlement de l'Ecole suisse du bois à Bienne.

Subventions

Plus de 14 millions ont été alloués, en 1960, à titre de contribution de l'Etat pour la construction et la transformation de maisons d'écoles, de halles de gymnastique, de logements du corps enseignant, de places de gymnastique.

Pour l'achat de moyens d'enseignement et de mobilier scolaire, l'Etat a en outre octroyé 173 000 fr. de subventions extraordinaires et 350 000 fr. tirés du fonds pour la gymnastique et le sport.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école primaire (2 décembre 1951), l'Etat a alloué ou promis des subsides pour un montant de 93 ½ millions sur un total de dépenses de 327 millions environ.

Enseignement spécialisé

Les données suivantes — comme les précédentes — ne se rapportent pas uniquement au Jura, mais à l'ensemble du canton. En 1960, 300 000 fr. de subventions ont été versés à 169 écoles primaires et à 58 écoles secondaires pour l'enseignement facultatif des travaux manuels.

Le soutien de l'Etat se retrouve également dans l'enseignement complémentaire du français (ancien canton), de l'allemand (Jura), du dessin technique, puis dans l'organisation régulière des cours de perfectionnement.

On compte actuellement 81 membres du corps enseignant mis au bénéfice de l'allocation prévue pour l'enseignement dans les classes auxiliaires. Ces classes sont réparties dans 29 localités. On en trouve six dans le Jura et onze à Bienne, dont quatre pour les élèves de langue française.

L'intensification de l'enseignement fait constater de plus en plus que, même à l'école primaire, il n'est pas souhaitable de maintenir dans les classes normales les enfants déficients. La création en plus grand nombre de classes auxiliaires servira les intérêts du corps enseignant, des élèves doués et des élèves peu doués. Le travail scolaire s'en trouvera facilité pour tous. Mais il y a pénurie de maîtres pour classes auxiliaires. La direction de l'Instruction publique a organisé, durant l'année scolaire 1959/1960, un cours pour le corps enseignant des classes auxiliaires et établissements spéciaux. Comme là aussi les besoins en personnel enseignant ne font qu'augmenter, un deuxième cours sera organisé durant l'année scolaire 1961/1962.

Jusqu'à présent, les enfants inaptes à recevoir une formation scolaire, mais susceptibles d'acquérir une formation professionnelle ne pouvaient se développer que si leurs parents consentaient à s'en séparer pour les envoyer dans un établissement spécial. Grâce à la création de foyers acceptant les enfants pendant la journée seulement, une grande lacune a été comblée. La subvention de l'Etat et des contributions de l'assurance invalidité ont permis l'ouverture d'un tel foyer. Il se trouve à Interlaken.

L'Ecole de langue française de Berne a été convertie en une fondation. La Confédération a assuré sa participation au capital de base et subventionne l'exploitation de l'établissement. L'Etat de Berne a versé une contribution unique de 60 000 fr. au capital de fondation. Il est représenté par deux membres au sein du conseil. Ainsi l'année 1960 marque un progrès particulier dans le développement de cette école.

L'âge de la retraite

Les membres de la caisse d'assurance du corps enseignant bernois ont accepté une modification de leurs statuts. Le Conseil exécutif, en dernier ressort, a approuvé ces modifications. Il s'agit principalement de l'abaissement de l'âge donnant droit à la retraite, qui passe de 66 à 65 ans pour les hommes, et de 64 à 63 ans pour les femmes.

II. *Ecole primaire**Statistiques de l'année scolaire 1960/1961*

Nombre de classes 3678. Nombre d'élèves 103 365.
 Ecoles primaires supérieures : 20 classes ; 619 élèves.
 Classes auxiliaires : 78 ; 1057 élèves.
 Ouverture de classes nouvelles durant l'année : 30.
 Suppression de classes durant l'année : 8.
 Corps enseignant : 3560 personnes.

Ecoles complémentaires

Ecoles complémentaires générales	1691 élèves
Ecoles complémentaires à caractère agricole	2173 »
Ecoles ménagères	5920 »
Total	9784 élèves

Les dépenses du canton pour l'enseignement ménager (non compris la formation des maîtresses ménagères) s'élèvent à plus de un million. A ceci s'ajoutent les subventions de la Confédération soit 676 918 fr.

III. *Ecoles moyennes*

Au cours de l'année 1960, les bases d'un nouveau plan d'études ont été jetées. Il est entré en vigueur en 1961. Le développement de l'école secondaire se poursuit, rapide. Pour occuper les postes vacants il a fallu faire appel aux élèves de l'école normale supérieure et à des étudiants de toutes les facultés. Dans le Jura, Vicques a ouvert une école secondaire à deux classes. Porrentruy et Tramelan devront créer des classes parallèles. Plusieurs communes construisent ou projettent de construire de nouvelles maisons d'école : Saint-Imier, Vicques, Courrendlin, Porrentruy.

Statistique

Dans les écoles secondaires et progymnases du canton, on a dénombré en 1960 931 classes, 23 688 élèves, 968 maîtresses et maîtres principaux, 149 maîtresses et maîtres auxiliaires.

Dans les écoles moyennes supérieures et les gymnases on trouvait 2507 élèves. En ajoutant ceux des écoles secondaires et des progymnases on atteint le chiffre de 26 195 élèves.

A l'Ecole cantonale de Porrentruy, l'effectif était de 483 (progymnase 300, gymnase 120, section commerciale 59, auditeurs 4). A Bienne (gymnases français et allemand) 279 élèves.

Examens

On a délivré en 1960 : 10 brevets pour l'enseignement supérieur (ensemble du canton) ; 13 brevets de maîtres ou maîtresses secondaires à Porrentruy et 65 à Berne ; 42 certificats de maturité, type A ou B à

Bienne et 8 à Porrentruy ; 11 certificats de maturité, type C à Bienne et 5 à Porrentruy ; 5 certificats de maturité commerciale à Porrentruy.

Nous laissons de côté les renseignements concernant les autres gymnases du canton.

IV. Ecoles normales

Les effectifs augmentent mais le nombre des candidats brevetés est encore insuffisant. Nous avons déjà signalé les efforts faits en vue de combler la pénurie persistante. L'ancien canton a procédé à d'importants agrandissements des écoles normales d'Hofwil, de Berne où les travaux se poursuivent. On étudie également la création d'une nouvelle école normale pour la campagne bernoise. Dans le Jura, il est question de la construction de nouvelles écoles normales pour les instituteurs et les maîtresses ménagères à Porrentruy ; pour les institutrices à Delémont.

Effectif

L'Ecole normale d'instituteurs groupait 66 élèves en 1960, celle des institutrices 97 et l'Ecole normale ménagère 30. 15 instituteurs ont été brevetés, 19 institutrices, 16 maîtresses ménagères et 12 maîtresses d'ouvrages.

Cours spécial

Pour la seconde fois, la Direction de l'Instruction publique a été amenée à organiser, dans le Jura, un cours spécial pour la formation rapide d'instituteurs et d'institutrices. Le corps enseignant, dans sa majorité, n'est guère favorable aux cours spéciaux. Mais les autorités chargées de repourvoir les postes laissés vacants doivent recourir à ce moyen pour faire face à la situation présente. A la suite des avis parus dans la presse, en été 1960, on enregistra quelque 130 demandes de renseignements qui se réduisirent finalement à 68 inscriptions. Au début de décembre, une commission spéciale procéda aux examens d'admission selon une expérience nouvelle qui mérite quelque attention. Les candidats devaient démontrer leurs aptitudes dans toutes les disciplines enseignées à l'école primaire en choisissant, parmi les trois proposés, le degré de difficulté correspondant à leurs connaissances dans chaque branche. Une première élimination s'opérait ainsi, d'emblée, par les candidats eux-mêmes. Les plus méritants furent classés en deux groupes, le premier étant susceptible de suivre le cours d'un an, l'autre celui de deux ans. Finalement 21 élèves de 20 à 29 ans furent inscrits aux cours qui allaient débiter à Delémont au printemps 1961, ce délai permettant aux employés liés par un contrat de se dégager à temps. Vu la diversité des formations scolaires des candidats, un plan de travail original a été établi avec cours de récupération dans certaines branches.

P. REBETEZ.

Neuchâtel

Enseignement primaire

L'année dernière, nous avons signalé la célébration du centième anniversaire de la fondation de la Société pédagogique neuchâteloise. Le 28 décembre, dans le cadre des manifestations du centenaire, eut lieu, à La Brévine, l'avant-première représentation du film « Quand nous étions petits enfants » qui, depuis, a été projeté dans un grand nombre de localités. Ce film, pris dans la petite classe à tous les degrés des Taillères, commune de La Brévine, et dans la vallée, obtint un succès extraordinaire et bien mérité. Sans aucune réserve, on peut féliciter le cinéaste, M. Henry Brandt, et tous ses collaborateurs. Le rôle pédagogique et social d'un instituteur de campagne, le travail scolaire des enfants, la vie rude des montagnards sont mis en relief d'une manière saisissante. Nous espérons que la projection du film suscitera de nombreuses vocations d'instituteurs et d'institutrices puisque, dans notre canton, comme ailleurs, la moisson est si grande qu'il n'y a pas assez d'ouvriers, malgré le nombre relativement élevé des élèves des écoles normales.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les efforts constants de la très grande majorité des membres du corps enseignant compensent très largement les désillusions provoquées souvent par le manque de compréhension de personnes qui ne se rendent pas compte de la difficulté de la tâche des directeurs et des inspecteurs d'écoles. Nous ne prétendons pas que tout soit parfait. Nous pensons que la collaboration entre l'école et la famille devrait être développée par un contact étroit entre le maître et les élèves. Dans certains cas, les visites aux parents sont rares et les témoignages distribués trop irrégulièrement. Le film « Quand nous étions petits enfants » donne un magnifique exemple d'un instituteur qui dirige la classe avec fermeté, tout en étant près de ses élèves et de la population montagnarde au milieu de laquelle il vit et dont il comprend admirablement les difficultés.

Au printemps 1961, nous avons engagé 34 membres du corps enseignant valaisan pour occuper des postes vacants puisque les élèves de l'Ecole normale qui auraient dû être disponibles étaient déjà à la tête de classes, dès le 1^{er} novembre 1960. Avant l'arrivée des instituteurs et des institutrices valaisans, le directeur de l'Ecole normale a mis les normaliens de 1^{re} année à notre disposition. En automne, 41 normaliens prendront la direction de classes sans titulaires. Une dizaine d'auxiliaires devront être trouvés en plus des 41 normaliens.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, sans entrer dans les détails, nous constatons que des efforts remarquables ont été accomplis dans plusieurs localités et aussi pour quelques collèges de montagne. De plus en plus, nous encourageons les autorités communales des endroits éloignés à mettre des logements convenables à la disposition des membres du corps enseignant pour assurer une plus grande stabilité du personnel

enseignant de la campagne. Nos très sincères félicitations aux autorités communales, peu nombreuses malheureusement, qui offrent gratuitement un logement à l'instituteur ou à l'institutrice qui reste un certain temps dans la région. Les sacrifices consentis par les autorités devraient provoquer, dans certains cas, une meilleure fréquentation de l'école. Dans plusieurs localités agricoles et classes de montagne, on a conservé l'habitude de donner congé aux élèves deux ou trois après-midi par semaine, en été et en automne, en plus des deux après-midi officiels pour que les enfants puissent participer aux travaux de la campagne. Que cette coutume soit maintenue dans les endroits exclusivement agricoles, on peut l'admettre et encore avec certaines réserves, car nous doutons fort que les enfants, surtout les plus jeunes, soient indispensables pendant une si longue durée. Même dans les régions agricoles, l'horaire d'été devrait être appliqué d'une manière plus nuancée.

Les conférences d'automne 1960 ont remporté, y compris les intermédiaires musicaux, le même succès que les années précédentes, aussi bien à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds, avec le concours très apprécié de M. Claude Favarger, directeur de l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel et de M^{lle} Ella Maillart, écrivain à Genève. Le botaniste entretint les membres du corps enseignant du sujet suivant : « La cytologie et le renouveau de la botanique systématique ». Quant à M^{lle} Maillart, elle parla du Népal, royaume himalayen. Les conférences officielles du printemps ont eu lieu dans chaque district. M. Charles Ecabert, professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, a donné, avec un enthousiasme communicatif, des conseils particulièrement utiles sur le sujet toujours actuel de l'enseignement de la composition française, alors que M. l'inspecteur des écoles Willy Jeanneret a parlé avec une grande compétence des problèmes concernant l'enseignement de l'écriture.

Nous signalons avec plaisir les nombreux cours de perfectionnement organisés, d'une part, par le département de l'Instruction publique et, d'autre part, par la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire, avec l'appui financier de l'Etat.

Enfin, une proposition du Conseil d'Etat concernant la fourniture gratuite du matériel scolaire pour les élèves suivant un enseignement privé n'a pas trouvé grâce devant le peuple.

Enseignement secondaire

Rien de très spécial à signaler pour l'enseignement secondaire inférieur si ce n'est le projet de réforme. Nous aborderons ce chapitre après avoir donné quelques renseignements sur les gymnases.

Jusqu'à présent, l'enseignement secondaire du degré supérieur ou enseignement gymnasial était dispensé, dans notre canton, par quatre établissements scolaires dont l'un était entretenu par l'Etat : le Gymnase cantonal de Neuchâtel et les trois autres par des communes : le Gymnase de La Chaux-de-Fonds, le Gymnase pédagogique de Fleurier et l'Ecole supérieure des jeunes filles de Neuchâtel.

Au cours de ces dernières années, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de déclarer, à diverses reprises, qu'il serait prêt à examiner une cantonalisation du Gymnase communal de La Chaux-de-Fonds. L'augmenta-

tion des dépenses au Gymnase cantonal accentue toujours davantage la différence des régimes financiers auxquels les établissements scolaires sont soumis par l'Etat. Un accord est intervenu entre le Conseil d'Etat et les autorités communales de La Chaux-de-Fonds. Il a été admis que les classes supérieures du Gymnase de La Chaux-de-Fonds seraient instituées en Gymnase cantonal, comme à Neuchâtel, placées sous la surveillance de l'Etat et entretenues aux frais de celui-ci. Malgré la modification de leur statut juridique et financier, il est prévu que ces classes seront maintenues dans la communauté gymnasiale de La Chaux-de-Fonds groupant dans un même bâtiment et sous une même direction les élèves des degrés secondaires inférieur et supérieur.

Pour des questions de principe, il ne pouvait être question d'attribuer un statut cantonal au Gymnase pédagogique de Fleurier. En revanche, l'Etat a le devoir de faire un effort spécial pour cet établissement scolaire dès l'instant où il prend à sa charge l'entretien du Gymnase de La Chaux-de-Fonds. L'Etat versera donc au Gymnase pédagogique de Fleurier une subvention complémentaire. Aucune modification n'a été apportée aux règles en vigueur pour l'Ecole supérieure des jeunes filles de Neuchâtel. Toutes les nouvelles dispositions concernant les gymnases entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1962.

Comme le nombre des élèves du Gymnase cantonal augmente très rapidement, 170 en 1950, 600 en 1961, le bâtiment actuel, inauguré en 1953, est insuffisant. Le peuple neuchâtelois a accordé un crédit de 2 800 000 fr. au Conseil d'Etat pour la construction d'un second bâtiment, à quelques minutes du bâtiment principal.

Le 11 mars dernier, à l'aula de l'Université, l'Institut neuchâtelois, par l'intermédiaire de son président, Monsieur Louis de Montmollin, a distribué ses prix aux lauréats du concours scolaire de français. Le concours s'adressait, cette année, aux élèves de II^e année des trois gymnases et des trois sections : littéraire, scientifique et pédagogique. Un texte de « l'Ecole des femmes » de Molière et la « Critique » de cette même pièce ont été remis aux concurrents, une quinzaine de jours avant l'épreuve. On attendit le grand jour pour communiquer le sujet aux candidats. La question posée était la suivante, réplique de Dorante de la « Critique de l'Ecole des femmes », acte VI : « Je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas choisi un bon chemin. Veut-on que tout un public s'abuse sur ces sortes de choses et que chacun n'y soit pas juge du plaisir qu'il y trouve ». Les candidats devaient discuter la portée de cette réflexion en l'appliquant, d'une part, à l'œuvre de Molière et, d'autre part, au théâtre français contemporain. On a relevé avec plaisir dans les travaux des concurrents, le goût de l'œuvre forte et loyale, la bonne foi et la fraîcheur de l'impression.

Réforme des enseignements primaire et secondaire

A plusieurs reprises, nous avons signalé les grandes lignes du projet de la réforme de ces deux enseignements.

Au début de cette année 1961, le Grand Conseil a discuté d'un projet de loi instituant diverses mesures relatives à la réforme de l'enseignement

primaire et de l'enseignement secondaire. Nous résumons brièvement les propositions du Conseil d'Etat.

Pour l'enseignement primaire, une école préprofessionnelle serait substituée à l'école primaire pour les trois dernières années de la scolarité obligatoire. Organiquement, elle serait rattachée à l'école primaire mais elle s'en distinguerait en ce qu'elle comporterait à la fois un approfondissement des disciplines scolaires fondamentales et un élargissement des connaissances pratiques.

Plus qu'actuellement et partout où le besoin s'en ferait sentir, des classes de développement seraient créées pour les enfants scolairement retardés.

L'enseignement secondaire du degré inférieur comprendrait :

- une section classique de 4 ans,
- une section scientifique de 4 ans,
- une section moderne de 3 ans.

Les élèves de la section classique se destineraient à l'enseignement littéraire des gymnases, ceux de la section scientifique à l'enseignement scientifique ou pédagogique des gymnases, à l'enseignement technique (diplôme de technicien) ou commercial supérieur (maturité) des écoles professionnelles et ceux de la section moderne à suivre notamment les autres enseignements des écoles professionnelles.

Les autorités scolaires prendraient des mesures pour faciliter le transport d'élèves dont les résultats scolaires et les aptitudes justifieraient le passage d'une section de l'école secondaire à une autre section de cette école. Des classes centralisées de raccordement seraient organisées pour les élèves de dernière année de la section moderne aptes à suivre, s'ils le désirent, un enseignement gymnasial.

Le projet prévoit des dispositions spéciales concernant le mariage d'un membre féminin du personnel enseignant qui ne serait plus considéré comme un juste motif de résiliation. En d'autres termes, les autorités scolaires seraient autorisées à nommer des institutrices mariées.

Par la structure générale de ses écoles, notre canton se situe entre le régime genevois et le régime vaudois. En outre, il est assez proche de celui du Jura bernois. Cette position intermédiaire, renforcée par le projet de réforme de l'enseignement, pourra faciliter notre adhésion à une éventuelle formule romande d'harmonisation scolaire. Nous pensons que c'est surtout par une coordination des programmes en fonction de l'âge des élèves, plus que de l'école qu'ils fréquentent, que nous devons tendre vers une communauté intercantonale d'action pédagogique. Ce travail peut et doit se poursuivre avec l'appui des départements de l'Instruction publique. La Société pédagogique romande en a fait le sujet principal de son congrès de 1962. Le département de l'Instruction publique a accepté avec plaisir de participer aux travaux des commissions d'étude constituées à cet effet.

Enseignement professionnel

Monsieur Jean Grize, directeur de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel, vient d'être atteint par la limite d'âge. Tout d'abord instituteur aux Verrières, M. Grize fut nommé ensuite maître de sciences

et de mathématiques à l'école secondaire des Verrières, puis maître de l'enseignement secondaire au Locle, directeur du collège d'Yverdon et enfin, en 1940, au poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite. L'auteur de cet article tient à s'associer aux éloges qui ont été adressés à celui qui fut son collègue aux Verrières, et son chef pendant les mobilisations de 1939 à 1945. Il est normal de rendre hommage à l'activité d'un directeur remarquable, d'un pédagogue de toute première valeur et de célébrer les mérites de l'officier supérieur qui, en dernier lieu, commanda la Br. fr. 2. Le successeur de M. Grize, M. Richard Meuli, un Grison, prendra la direction de l'école dès le 1^{er} septembre. Nous formons nos meilleurs vœux pour son activité.

Enseignement supérieur

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique rend plus complexes les questions administratives, que les autorités universitaires sont appelées à résoudre. La tâche du recteur, en particulier, s'en trouvait fort accrue. De plus, le recteur élu pour deux ans, entrait en fonction sans avoir pu se familiariser avec les principaux problèmes en cours. Les autorités universitaires ont cherché un remède à cet état de fait peu favorable. Elles ont proposé que le futur recteur commence par assumer le mandat de vice-recteur. Cette innovation a été approuvée par le Conseil d'Etat. Ce régime aura l'avantage de renforcer la continuité de la direction de l'Alma Mater.

En février, le Sénat de l'Université a nommé M. Jean-Louis Leuba recteur de l'Université. Le nouveau recteur entrera en fonction le 14 octobre. Il succédera à M. François Clerc qui fut un recteur de très grande valeur.

Le choix du Sénat est particulièrement heureux, comme il l'avait d'ailleurs été pour M. François Clerc, car M. Leuba est une forte personnalité qui joint à l'autorité scientifique celle d'un homme d'action. Professeur de théologie systématique, il est l'auteur de nombreuses publications, traducteur de Karl Barth, fondateur et directeur de la revue « Verbum caro ».

Le 29 octobre 1960, la section des sciences commerciales, économiques et sociales de l'Université dirigée par M. Paul-René Rosset a fêté le 50^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle a publié un recueil de travaux, « L'Entreprise », qui constitue le 28^e tome des mémoires de l'Université. Ce volume deviendra le livre de chevet de tous ceux qui s'intéressent à la vie économique et servira de base à des recherches futures.

En mai, l'Université a célébré son « Dies Academicus ». Le recteur rappela la mémoire de M. Dimitry Strémooukhoff, professeur de langue et de littérature russes, enlevé récemment à ses amis neuchâtelois. Il rendit hommage à M. Alphonse Bronarski, professeur de langue et de littérature polonaises qui, âgé de 70 ans, a enseigné pendant 32 ans à l'Université. Le recteur célébra aussi les mérites de M. Georges Méautis, professeur de langue et de littérature grecques, ancien recteur, docteur « honoris causa » de l'Université d'Athènes, auteur de nombreux ouvrages, lui aussi atteint par la limite d'âge.

Monsieur le professeur Fernand Robert, maître à la Sorbonne, fit un exposé remarquable sur la réforme de l'enseignement secondaire en France. Le public fut d'autant plus captivé que le sujet est de toute actualité dans notre canton.

Il nous est impossible de résumer le très complet et intéressant rapport que le recteur a présenté au Conseil d'Etat. La mise au point, à l'Institut de psychologie, dans le cadre d'une recherche subventionnée par le Fonds national et les cantons de Vaud et de Neuchâtel, d'un ensemble de 40 épreuves psychologiques d'intelligence nous a vivement intéressé. Ces épreuves sont entrées dans une batterie expérimentale qui a été passée en septembre 1960, par plus de 4000 écoliers de 12 ans.

Le rapport du recteur de l'Université mentionne que l'effectif des étudiants a doublé en dix ans. Si l'on compare l'augmentation des étudiants par rapport à celle qu'enregistrent les autres universités suisses, on constate que, proportionnellement, l'Université de Neuchâtel est une de celles qui s'est le plus développée au cours de ces dernières années. A quoi attribuer ce résultat réjouissant ? On le doit, certes, à l'heureuse politique de l'Etat en matière de bourses d'études mais aussi au fait que les étudiants préfèrent souvent une faculté où les contacts directs entre maîtres et disciples sont encore possibles. De plus, le travail scientifique intense déployé par les professeurs n'est pas sans effet sur le recrutement des étudiants.

L'Université comprend de plus en plus que son rôle ne s'arrête pas à la préparation à certaines carrières. Il lui appartient également de tenir au courant ceux qui sont déjà engagés dans une activité professionnelle de ce qu'il importe de savoir des dernières découvertes. Il s'agit là d'une mission spéciale dont la section des sciences commerciales, par exemple, a fort bien discerné l'importance. Dans ce but, elle a organisé, pour la deuxième fois, des « Journées industrielles » dont le thème central était « L'homme au travail ». Cette initiative est fort heureuse et elle sera suivie sous peu d'autres réalisations avec le concours d'autres universités de la Suisse romande.

BONNY.

Tessin

Parmi les actes législatifs je veux d'abord mentionner le décret qui a mis à disposition de la Société tessinoise de Beaux Arts (dont le président est M. Enrico Celio, ancien président de la Confédération et ambassadeur à Rome) la somme de 35 000 fr. pour organiser à Lugano une exposition des œuvres du peintre Giuseppe Petrini (1677-1759) de Carona ; cela donnait l'occasion à un historien de l'art bien connu, M. Edouard Arslan, de publier une belle monographie richement illustrée sur l'artiste luganais, actif dans son pays et surtout en Lombardie. D'autres manifestations artistiques encouragées par l'autorité cantonale doivent être rappelées : l'exposition « La femme tessinoise dans le

portrait » organisée, à Lugano aussi, dans les belles salles de la Villa Ciani, par le professeur Giuseppe Martinola d'entente avec le Lyceum de la Suisse italienne et illustrée par un très beau catalogue ; et celle qui a trouvé de mai à septembre son cadre dans le magnifique palais des Iles de Brissago. Elle comprenait une centaine de tableaux choisis parmi ceux que l'Etat achète chaque année à l'occasion de l'exposition des artistes tessinois et qui ont leur place dans les bureaux et les écoles cantonales.

Une longue série de décrets législatifs concerne l'action, toujours en plein développement, en faveur des constructions scolaires. De nouveaux bâtiments pour les écoles primaires ont été terminés à Arbedo, Cadenazzo, Intragna, Personico, Pianezzo et Vogorno tandis qu'on continue les travaux à Cugnasco, Gerra-Piano et Lodrino et ceux de rénovation des édifices existants à Bissone, Camorino, Canobbio, Minusio et Pregassona. D'importants travaux sont prévus à Lugano (Molino Nuovo) et à Sonvico pour les écoles primaires : mais à Lugano le gros problème est actuellement celui du siège des écoles professionnelles pour lesquelles on aura à disposition le grand parc du Château de Trevano. Un nouveau bâtiment pour l'école de commerce est projeté à Bellinzona, ainsi que l'agrandissement de l'école des arts et métiers. A Locarno est à l'étude la réorganisation complète du siège des deux écoles normales et on commencera bientôt le nouveau bâtiment pour l'école secondaire (ginnasio) dont on parle depuis quelques années. Enfin, l'école secondaire de Mendrisio s'est tellement accrue en nombre d'élèves qu'il faut ajouter une aile au bâtiment tout récent.

Alors que le nombre des élèves dans les écoles primaires inférieures avait toujours augmenté pendant les dernières années, il nous faut annoncer cette fois une diminution de 180 unités sur un total de 14 250 écoliers. Dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) on a eu une augmentation de 40 sur un total de 4800 élèves. Le nombre est encore fortement augmenté dans les écoles secondaires (280 sur 2200) et l'école de commerce (50 sur 160), tandis qu'il y eut une diminution au lycée (55 sur 205) et à l'école normale (40 sur 320).

Deux inspecteurs scolaires sont arrivés au terme de leur mandat, M. Mario Jermini qui avait la surveillance d'une partie du district de Lugano et M. Candido Lanini, qui s'occupait des écoles du Val Blenio et de la Léventine, de Biasca à Airolo. L'un et l'autre ont bien mérité la gratitude des autorités et des familles pour leur intelligente activité et leur amour pour l'école.

La commission cantonale des études a été renouvelée en décembre dernier et comprend maintenant dix membres appartenant à des activités bien différentes : cinq avocats (MM. Mario Agustoni, Brenno Galli, Emilio Rava, Riccardo Rossi et Waldo Riva), l'ancien inspecteur de l'enseignement professionnel, M. Luigi Brentani, un professeur universitaire (M. Guido Calgari), un architecte (M. Rino Tami) et deux membres du corps enseignant : M. Attilio Petralli et M^{lle} Maddalena Fraschina.

Dans la commission de surveillance et d'examens de l'école normale cantonale avec M. E. Plancherel, ancien professeur à l'école polytechnique fédérale, qui en faisait partie depuis bien des années pour les

branches scientifiques, il y a maintenant M. M. Raymond, qui s'occupe de l'enseignement de la langue française.

En application de la nouvelle loi générale sur l'enseignement du 29 mai 1958, la structure de l'école primaire a subi une modification qui est en cours de réalisation. Comme on l'a souvent rappelé, l'enseignement primaire supérieur était donné dans les « scuole maggiori », comprenant les trois classes d'âge de 11 à 14 ans ; mais dans les localités où le nombre des élèves était insuffisant pour former une classe, ces élèves étaient unis à ceux du degré inférieur. Cette situation va être changée par la création de consortiums de communes, qui permettent de réunir tous les écoliers de 11 à 14 ans dans les classes qui leur sont destinées. On veut arriver à mettre en valeur les « scuole maggiori », comme d'ailleurs on l'a déjà fait en supprimant les examens pour le passage de ces écoles aux cours correspondants de l'école secondaire et en instituant des « cours préparatoires » auprès de l'école normale cantonale, fréquentés par les élèves âgés de 14 à 16 ans. Un soin tout particulier a été dédié depuis quelques années à l'enseignement de la langue française dans ces écoles : les instituteurs ont été appelés à fréquenter des cours d'été auxquels ont participé des étudiants de l'école normale de Lausanne pour animer les « séminaires » qui font partie du programme.

La nouvelle loi générale sur l'enseignement a introduit une durée uniforme de 9 mois pour toutes les écoles du canton. Au moment de l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire dans l'année 1958-1959, il y avait encore 105 écoles primaires de 8 mois, réparties en 86 communes ; en trois ans ces écoles ont presque disparu, étant réduites maintenant à une dizaine dans tout le canton.

Rien à signaler dans le domaine de la radio scolaire : on a continué à introduire dans le programme des émissions pour les petits et on a mis à l'étude le problème de la télévision scolaire, qui semble pour le moment encore éloigné d'une solution pratique.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement primaire

Le rapide développement des écoles secondaires régionales et le départ des meilleurs éléments dès l'âge de 13 ans bouleversent la structure des dernières années primaires. A la suite d'autres cantons, le Valais cherche donc une solution pour ces classes de fin de scolarité ou classes pré-professionnelles. Elles exigent des maîtres spécialement formés ainsi qu'un programme adapté. La solution de ce problème dépend aussi des communes, dont quelques-unes devront se grouper pour créer de telles classes.

Les écoles de montagne, sauf des îlots ici ou là, ont tendance à se dépeupler au profit de celles de plaine, où une dizaine de nouvelles classes ont été ouvertes en 1960.

Dans tout le Valais romand, on a expérimenté le nouveau programme. Chaque maître a dû, en fin d'année scolaire, répondre à un questionnaire précis sur ce nouveau programme. Les fiches, au nombre de plusieurs milliers, ont été dépouillées, analysées et les remarques soigneusement notées en vue d'en tirer des conclusions utiles.

La prolongation de la scolarité, vieux cheval de bataille en pays valaisan, reste au premier plan des préoccupations. Dans 18 communes, elle a progressé de 15 jours à un mois ; on peut compter sur les doigts de la main les communes du Bas ou du Centre qui en sont encore au minimum de six mois exigé par la loi. Mais, à l'échelle cantonale, ce ne sont là que des demi-mesures, qui ont tout de même cet avantage de préparer l'opinion, jusqu'au jour où une nouvelle loi scolaire acceptée par le peuple, aura fixé la scolarité annuelle à 8 ou 9 mois pour l'ensemble du canton et accordé au personnel enseignant un salaire annuel. (Actuellement, dans les communes de montagne, les maîtres ne sont payés que pour les mois effectifs de scolarité.)

L'éducation des enfants anormaux ou arriérés n'est pas un secteur négligé. A l'Institut des sourds-muets du Bouveret a été installée, d'après les découvertes les plus récentes de l'audiotechnie, une salle où chaque infirme de l'ouïe a désormais son amplificateur individuel. Ces installations coûteuses vont permettre non seulement un contrôle plus régulier et une articulation plus nette de la parole, mais encore la joie pour ces infirmes d'entendre la radio et de goûter à la belle musique.

Mais l'effort de l'Etat ne saurait suffire s'il n'est secondé par celui des communes. Dans beaucoup de localités importantes, il faudrait créer une ou plusieurs classes spéciales pour retardés, sous peine de gêner et d'alourdir inutilement les classes normales. D'où la nécessité d'un personnel qualifié, pour le moment encore trop rare.

La sollicitude des communes est plus efficiente quant aux bâtiments scolaires. Sept projets de construction et 36 projets de rénovation ont été approuvés durant l'année, s'ajoutant aux réalisations récentes, aussi nécessaires que remarquables dans le domaine des constructions scolaires en Valais.

Au-delà de l'école primaire

Dans l'enseignement secondaire, les trois établissements cantonaux de Brigue, Sion et Saint-Maurice se sont trouvés dans des conditions d'accueil peu confortables, vu l'exiguïté des locaux. Dès 1961, les nouvelles constructions de Sion et de Saint-Maurice mettront les élèves plus au large.

Les collèges cantonaux, municipaux ou privés, dispensant un enseignement supérieur au primaire, ont accueilli quelque 6000 élèves, dont 1200 en section classique, 1200 en section commerciale, 2000 en section ménagère. Il a été délivré 84 maturités classiques ou scientifiques.

L'Ecole normale bilingue des instituteurs inaugurera en automne 61 ses nouveaux locaux, vastes, modernes, prévus pour 180 internes et situés dans un quartier tranquille.

Cinquante candidats et candidates ont obtenu le permis d'enseigner, et 16 dans la section ménagère.

Pour les candidats financièrement gênés, l'arrêté du 3 novembre 1960 accorde un prêt d'honneur, moyennant certaines conditions, entre autres l'obligation d'enseigner durant 3 ans au moins dans le canton.

L'Ecole normale française des Institutrices a créé en automne 1960 une section Montessori, en plein accord avec l'Association internationale Montessori, à Paris. En plus des 4 années ordinaires, les maîtresses qui se destinent à l'enseignement montessorien auprès des enfants de 4 à 6 ans, feront une année supplémentaire d'études.

A son tour l'Ecole normale des institutrices de langue allemande à Brigue s'est agrandie et pourra désormais recevoir plus de candidates. Cela contribuera à résoudre la pénurie des maîtres, particulièrement sensible dans le Haut-Valais, puisque normaliens et normaliennes de langue allemande, cette année encore, ont été appelés à prendre une classe avant la fin de leurs études régulières.

Au chapitre de la formation professionnelle, mentionnons que le Valais comptait, au 31 décembre 1960, 3030 apprentis, soit une nouvelle augmentation de 16 % sur l'année précédente. Au cours de l'année, 690 ont obtenu le certificat de capacité.

La construction d'un Centre professionnel à Sion, avec ateliers-écoles pour 2500 apprentis avance rapidement.

Un concours d'architectes a été ouvert pour les Centres régionaux de Viège et de Brigue.

Quant à l'orientation professionnelle, le système en vigueur depuis 1944 s'avère bien adapté aux conditions valaisannes et donne de bons résultats. En 1960, 12 stages d'orientation de 3 semaines chacun — dont un pour jeunes filles — ont apporté lumières et conseils à plus de 400 jeunes.

Pour le dessin technique, il a été organisé 30 cours de 10 jours consécutifs, suivis par 750 apprentis.

L'Etat veille à ce que la pauvreté ne soit plus un obstacle à la formation professionnelle. En 1960, 220 apprentis ont obtenu une bourse d'apprentissage, tandis que 68 prêts d'honneur ont permis à d'autres jeunes gens de fréquenter un technicum hors du canton.

Des étudiants en mathématiques et en sciences ont joui de libéralités semblables. Des prêts d'honneur ont permis à 46 d'entre eux de poursuivre leurs études dans des conditions normales.

Le personnel enseignant

Par décret du 15 novembre 1960, le Grand Conseil valaisan a fixé à 12 % la part incombant aux communes pour le traitement du personnel enseignant. Il en résultera une plus lourde charge pour le canton, mais la question financière ne constituera plus un obstacle à la prolongation de la scolarité.

D'autre part, le traitement des maîtres, à dater du 1^{er} janvier 1960, a été majoré de 12 % comme celui des employés d'Etat.

Un grand effort se poursuit dans tous les secteurs pour perfectionner la formation du personnel enseignant et le maintenir en état d'alerte pédagogique. Ainsi 500 maîtres et maîtresses ont assisté à une semaine de Cours cantonaux : chant, art, littérature, dessin, travaux manuels, étude du milieu, civisme ; le cours sur les Nombres en couleur (méthode

Cuisenaire) a pris un caractère international par suite d'une participation étrangère. M. Cuisenaire lui-même s'est rendu de Belgique à Sion pour la seconde fois.

De divers cantons romands ou alémaniques, ainsi que de la France voisine, des inspecteurs et des commissions viennent à l'Ecole normale de Sion pour se rendre compte de visu des résultats de cette méthode, appliquée déjà dans près de 300 classes valaisannes.

D'autres journées de perfectionnement ou d'initiation ont été organisées à l'échelon local par les inspecteurs, par l'Office de l'Enseignement ou par les associations professionnelles.

Les maîtresses ménagères ont suivi des cours fédéraux à Zurich, Moutiers et Saint-Gall.

La gymnastique elle-même est en progrès : 71,6 % des élèves primaires ont réussi les six épreuves imposées à la fin de la première scolarité.

La revue mensuelle *L'Ecole valaisanne*, d'une présentation heureuse, est appréciée du personnel à qui elle apporte suggestions et thèmes de leçons pratiques. L'Office de l'Enseignement, qui l'édite, poursuit son développement au service du personnel enseignant en tant que Centre de documentation et de conseils.

On peut affirmer qu'en Valais, l'école suit un mouvement nettement ascendant et qu'elle n'entend pas être dépassée par l'évolution économique, aussi rapide et surprenante qu'elle soit.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

La nouvelle loi scolaire du 25 mai 1960 dont nous avons commenté quelques articles dans la chronique de l'année dernière devait être complétée par un règlement d'application. Un avant-projet de ce document, rédigé par le département, a été soumis aux municipalités, aux préfectures, aux commissions scolaires, aux associations professionnelles. Ces consultations, qui ont pris un certain temps, ont eu pour effet de retarder quelque peu l'adoption du texte par le Conseil d'Etat, mais elles ont apporté au département nombre d'idées intéressantes qu'il a été possible de retenir dans la rédaction définitive. Le dit règlement est entré en vigueur le 1^{er} avril 1961, au début de la nouvelle année scolaire. Il va sans dire qu'il ne contient aucune idée générale dont la loi n'aurait pas posé le principe, mais, sur plus d'un point, il précise de façon judicieuse les intentions du législateur, notamment sur l'organisation du service dentaire obligatoire, sur l'institution des infirmières scolaires, sur les obligations de l'Etat et des communes à l'égard des enfants malades ou infirmes, sur les indemnités de transport que pourront désormais toucher les élèves fréquentant des écoles organisées en cercles scolaires, sur la participation de l'Etat

aux frais des maisons hospitalières privées, sur la construction et la transformation des bâtiments d'école, sur les classes dites d'orientation professionnelle.

Le plan d'études du 1^{er} avril 1960, dont nous avons également parlé, ne donne que des indications assez générales sur la répartition des diverses matières enseignées dans les classes primaires. Obligé de s'en tenir à des grandes lignes, il n'aborde pas la difficulté de l'enseignement dans les classes aux divisions multiples, où l'art des possibilités doit l'emporter souvent sur la théorie pure et sur la subordination aux impératifs psychologiques les plus universellement admis. Il a donc paru nécessaire d'opérer une adaptation du plan d'études général aux classes à trois degrés, ce qui est actuellement réalisé. Les maîtres intéressés ont reçu la brochure *ad hoc* au début du semestre d'hiver.

Le désir général qu'on constate à notre époque de remettre toutes choses en question n'épargne pas le domaine pédagogique, auquel certains voudraient imprimer un mouvement comparable à celui que l'on observe dans les transformations spectaculaires du monde de la matière.

On oublie trop souvent que les règles applicables au domaine scientifique et technique sont rarement valables sur le plan humain, où la complexité des questions et la mobilité des nuances demandent une autre échelle d'appréciation. Il n'en demeure pas moins utile, à intervalle plus ou moins régulier, de s'assurer si les institutions scolaires répondent encore à ce qu'on est en droit d'en attendre. C'est ce qu'a voulu le Conseil d'Etat en désignant une commission d'une quarantaine de personnes, commission chargée d'examiner à nouveau la structure générale de l'enseignement vaudois, de l'école primaire à l'université. Ce vaste programme a déjà été abordé au cours de plusieurs séances, mais il est encore trop tôt pour préjuger des positions qui pourront être prises.

Dans le domaine des manuels scolaires, plusieurs rééditions sont en cours, notamment celle du livre d'instruction civique. Trois ouvrages nouveaux ont vu le jour cette année : un livre de lecture pour la II^e année du degré inférieur, et un livre de géométrie et d'algèbre à l'usage des classes supérieures. Trois manuels de calcul sont en préparation pour les degrés inférieur et moyen, deux d'entre eux sortiront de presse au printemps 1962.

Notre canton ne cesse de se préoccuper des dangers de la circulation routière. En collaboration avec la brigade de la circulation de la gendarmerie vaudoise, des leçons régulières continuent à être données aux enfants des écoles sur la prévention des accidents. En outre, des patrouilleurs scolaires prêtent leur concours à la police locale des grandes localités, à l'entrée et à la sortie des classes.

La construction des bâtiments d'école a marqué un temps d'arrêt dans les régions rurales ; dans les villes, en revanche, les locaux scolaires font encore défaut, et le problème du logement des élèves se pose avec une acuité sans cesse renouvelée. Plusieurs grands bâtiments ont été inaugurés cette année à Lausanne et dans la région suburbaine, et d'autres sont en voie de réalisation.

Désireuses de s'orienter au sujet de nos méthodes d'enseignement et de nos manuels scolaires, plusieurs délégations étrangères ont pris contact avec nos classes au cours de l'été. Cinq instituteurs du Cameroun, qui doivent organiser des écoles dans leur pays, ont fait des stages chez nous, en ville et à la campagne.

Le corps inspectoral vaudois a perdu l'un de ses membres les plus dévoués en la personne de M. Georges Perriraz décédé le 17 août 1960 dans une clinique de Lausanne, après une longue maladie.

M. Perriraz a donné 43 ans de sa vie à l'enseignement primaire avec une consécration digne des plus grandes éloges. Breveté en 1917, il fut d'abord instituteur à Rossinière, puis à Grandvaux et à Lausanne. En 1934, le Conseil d'Etat le nommait inspecteur scolaire, et c'est à ce titre qu'il dirigea successivement les 3^e et 4^e arrondissements scolaires.

Au cours d'émouvantes obsèques qui eurent lieu au temple d'Ouchy, M. le Conseiller d'Etat Oguey a relevé les qualités du défunt et rendu un hommage mérité à celui qui fut non seulement un pédagogue remarquable, mais un citoyen de haute lignée.

Pour remplacer M. Perriraz, le Conseil d'Etat a appelé M. Hermann Rochat, maître de la classe supérieure de Chexbres, lequel est entré en fonctions le 15 avril 1961, à la tête du 1^{er} arrondissement scolaire.

La commune de Prilly, qui se développe à un rythme sans cesse croissant, a pris la décision de nommer un directeur d'écoles. M. Agénor Clavel, maître d'une classe supérieure à La Tour-de-Peilz, a été appelé à ce poste.

AD. MARTIN.

Enseignement secondaire

C'est en mars 1961 qu'est sortie des 22 collèges du canton la dernière « volée » dont les études se sont poursuivies dans l'organisation et selon les programmes d'avant la réforme de 1956. A vrai dire, l'événement a passé à peu près inaperçu dans les 18 collèges communaux, qui, depuis longtemps, connaissaient l'enseignement mixte et la cohabitation de plusieurs sections. Il en est tout autrement à Lausanne, où une tradition ininterrompue de plus de quatre siècles reliait le Collège classique cantonal à la Schola inferior fondée en 1537. En même temps que ce vénérable collège classique, voué aux langues anciennes, mars 1961 a vu disparaître le Collège scientifique qui, depuis 1837, acheminait ses élèves au seuil des professions techniques et scientifiques, et l'Ecole supérieure de jeunes filles, fondée en 1849, dont la vocation d'éducation féminine était la raison d'être. La mission particulière et distincte assignée à chacun de ces trois établissements est maintenant assumée conjointement par les quatre collèges lausannois, devenus écoles « multilatérales ». La tradition est rompue dans la mesure où l'on pense qu'elle est liée au sort de l'institution qui, pour un temps, l'a incarnée. Mais c'est faire preuve d'une vue bien myope de la tradition des humanités, d'une foi bien fragile dans les valeurs qu'elles représentent, que de croire qu'il n'est pas de salut pour elles hors de la voie suivie jusqu'ici.

Dans la nouvelle structure, les humanités traditionnelles ne jouissent plus, il est vrai, de la primauté institutionnelle qui leur donnait une situation privilégiée. Mais l'ancienne organisation avait survécu aux conditions historiques et sociales qui l'avaient longtemps justifiée. Son cloisonnement l'empêchait de répondre aux besoins d'une société en voie de rapide évolution sociale et économique et présentait, par ailleurs, de graves inconvénients d'ordre pédagogique. Il est sans doute trop tôt encore pour porter jugement sur les résultats du nouveau régime. A établir un bilan prématuré, on court le risque de lui attribuer des effets dont les causes sont, en réalité, générales.

En avril 1961 sont entrées en vigueur les mesures votées par le Grand Conseil, en février 1960, pour supprimer les obstacles d'ordre matériel qui gênaient l'accès aux études supérieures : fourniture gratuite des manuels et versement d'indemnités pour frais de transport et de pension. Pour l'application de cette dernière mesure, le département de l'Instruction publique n'a pu se fonder sur aucune expérience, sur aucun précédent, ni dans le canton, ni ailleurs. Aussi la réglementation qu'il a établie a-t-elle un caractère provisoire. Les expériences de la première année permettront de l'améliorer. S'il est encore nécessaire de justifier cette prise en charge par l'Etat des frais qu'impose la fréquentation d'un collège secondaire, il suffira de mentionner que les 19 communes sièges d'un tel établissement comptent le 53,2 % de la population totale du canton et que les enfants domiciliés dans ces communes forment le 70,5 % des effectifs de ces collèges.

Le nombre total des élèves en 1960 est en légère diminution sur celui de 1959 : 9133 contre 9215, différence trop faible pour être significative.

Sur les 7037 élèves des collèges, 2075 (le 29,5 %) sont domiciliés dans des communes autres que celles de l'établissement.

Les difficultés du recrutement de personnel enseignant qualifié subsistent. C'est toujours pour les mathématiques et les sciences que la pénurie est la plus marquée. Elle s'atténuera lorsque les bénéficiaires des bourses spéciales instaurées en 1958 arriveront au terme de leurs études et, conformément à l'engagement qu'ils ont pris, entreront dans l'enseignement secondaire. Il faut aussi espérer que l'importante hausse des traitements sur laquelle le Grand Conseil se sera prononcé au moment où paraîtra cette chronique, contribuera à faciliter le recrutement des maîtres.

Ensuite d'une requête de la Société vaudoise des maîtres secondaires, le Conseil d'Etat a amélioré la classification des maîtresses secondaires en diminuant l'écart entre leurs traitements et ceux de leurs collègues masculins célibataires. Cette mesure n'a pas donné pleine satisfaction aux intéressées, qui attendent l'application du principe : à titres et à travail égaux, salaire égal.

A fin 1960 s'est achevée la construction des nouveaux bâtiments du Collège secondaire de Béthusy, à Lausanne, qui désormais compte 43 salles de classe, 3 salles de gymnastique, une aula et de nombreuses salles d'enseignements spéciaux. Rien ne montre mieux l'évolution des idées pédagogiques et des programmes qu'une comparaison entre l'ancien bâtiment de Béthusy, pourtant assez récent puisqu'il fut

inauguré en 1937, et les nouvelles constructions qui pourvoient enfin le collège des locaux spéciaux qui lui manquaient, surtout pour l'enseignement scientifique.

Sur le terrain de Mon-Abri, acquis par l'Etat en 1951, ont commencé, au début de 1961, les travaux de construction du groupe scolaire de l'Elysée, qui comprendra 42 salles de classe. En attendant, le problème des locaux se pose d'une manière aiguë, pour les Gymnases cantonaux en particulier, dont le nombre des élèves a plus que doublé, ces dix dernières années.

Les programmes des collèges, remaniés en 1956, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation, restent provisoires. Quelques années d'expérience sont encore nécessaires jusqu'à ce qu'un plan d'études définitif puisse être élaboré. Il n'a toutefois pas été possible d'attendre avant de soumettre à un nouvel examen le programme de la division générale, formée des élèves qui ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre leurs études au gymnase. Les programmes conçus pour cette division se sont révélés peu satisfaisants. Faute d'une étude suffisante des buts particuliers de ces classes et des types d'élèves pour lesquels elles existent, on avait procédé par réduction des programmes gymnasiaux, alors qu'il aurait fallu construire des programmes originaux en sortant des chemins battus de l'enseignement secondaire traditionnel. Pendant plusieurs mois, une commission a étudié ce problème. Ses conclusions serviront de base à l'élaboration des nouveaux programmes.

C'est ainsi que peu à peu, par retouches successives, se fait la mise en place de la structure issue de la réforme de 1956. Mais déjà, avant même que l'œuvre soit achevée, elle est remise en question et, avec elle, tout l'édifice de l'Instruction publique vaudoise.

MARCEL MONNIER

Enseignement supérieur

Pour la période 1960 à 1962, c'est le Professeur Gilbert Guisan de la Faculté des Lettres qui assume la charge toujours plus lourde de recteur. Il succède au Professeur Robert Matthey qui, dans le temps restreint de son rectorat, a cherché à résoudre les questions les plus urgentes devant lesquelles notre Haute Ecole se trouve placée.

Dans l'un de ses rapports, le recteur sortant de charge énumérait les maux dont souffre, comme toutes les personnes âgées, l'Université de Lausanne. Il citait la pauvreté, le manque de place, le personnel enseignant en nombre insuffisant, la proportion croissante d'étudiants étrangers, une structure administrative archaïque. Reprenons quelques uns de ces points.

Sa pauvreté. L'augmentation du nombre des étudiants suisses aussi bien qu'étrangers, les exigences de la recherche scientifique en hommes et en laboratoires posent un problème très grave. Ou bien notre Haute Ecole continue à être entretenue uniquement par l'Etat de Vaud dont les ressources ne sont pas illimitées et qui s'accroissent moins vite que les besoins du pays et, dans ce cas, l'Université ne dispose pas des crédits

permettant son plein épanouissement, ou bien elle sollicite et accepte cette aide de la Confédération que le nouveau chef du Département fédéral de l'Intérieur semble enclin à accorder à l'avenir aux universités suisses.

Dans cette seconde éventualité, il est clair que le cantonalisme étroit doit céder la place à une coordination entre les universités, indispensable pour éviter une dispersion fâcheuse des forces scientifiques et des moyens financiers. Cette entente, pour logique qu'elle puisse paraître à première vue, n'est pourtant pas si facile à mettre en pratique. Aussi faut-il se réjouir des contacts qui ont été pris entre les autorités universitaires de Genève et de Lausanne au cours de ces derniers mois et espérer qu'ils seront suivis d'une véritable collaboration se traduisant par des faits concrets.

La deuxième difficulté devant laquelle se trouve notre Université c'est le manque de place dont elle dispose. Pour toutes sortes de raisons, le rythme des constructions n'a pas suivi celui de l'augmentation du nombre des étudiants et des besoins de la science. La situation de certaines Facultés est véritablement alarmante. Ainsi la Faculté des sciences s'est trouvée, en automne 1960, devant un tel afflux d'étudiants qu'elle n'est arrivée que très imparfaitement à offrir des conditions de travail normales aux nouveaux venus.

A l'occasion de l'Exposition nationale de 1964, la direction du Comptoir Suisse a mis à l'étude le projet de construction d'une tour de plusieurs centaines de mètres de hauteur à la base de laquelle, outre des salles de concerts et de conférences, pourraient être logées l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et l'Ecole des Sciences sociales et politiques. Est-ce là la solution au manque de locaux ? On ne sait encore si ce projet sera exécuté et on peut aussi se demander si le cadre d'une tour-exposition est bien celui qui est le plus favorable à la vie d'une partie de l'Université.

Cette proposition est cependant significative de l'action que commencent à exercer les milieux économiques et industriels sur la destinée de l'Université. Que ce soit dans la presse, dans le cadre de sociétés culturelles et scientifiques, dans les partis ou encore chez les étudiants, on affirme de plus en plus nettement le désir que l'Université s'adapte plus rapidement aux nécessités actuelles, tant dans son organisation que dans ses méthodes d'enseignement et on lui propose un certain nombre de solutions qu'elle devrait adopter.

Si l'Université est par tradition, par vocation même, volontiers conservatrice, la plupart de ses professeurs reconnaissent cependant que des réformes sont aujourd'hui nécessaires mais ils tiennent à ce qu'elles partent de l'Université même et non à ce qu'elles leur soient imposées de l'extérieur.

C'est ainsi que, sur la proposition du Sénat, le système archaïque et compliqué du mode d'inscription et du payement des étudiants a été complètement transformé. Les « finances de cours » seront remplacées, dès l'automne 1961, par une inscription forfaitaire. Le montant de celle-ci sera différent d'une Faculté à une autre. Ainsi un étudiant en théologie payera désormais par semestre, quel que soit le nombre des cours auxquels il désire s'inscrire, une somme de 170 fr., pour l'étudiant en méde-

cine ce sera 300 fr. Chaque étudiant sera, en outre, libre de suivre les cours d'autres Facultés que la sienne sans payer de supplément. Il sera intéressant de voir s'il saisira cette occasion d'étendre le champ de ses études au-delà de sa propre Faculté.

Quant aux réformes à apporter aux méthodes d'enseignement ou à la répartition des disciplines entre les Facultés, il est certain que la forme sous laquelle l'Université est administrée, rend difficile l'étude de transformations plus profondes. Les Facultés jouissent d'une large autonomie qui, si elle est dans l'intérêt de la science, est un obstacle à des modifications de structure. En outre, le système de changement du recteur et des doyens tous les deux ans permet à un plus grand nombre de professeurs de mettre au service de l'administration de l'Université les dons de personnalités fort diverses les unes des autres, mais il faut reconnaître que ce système empêche notre Haute Ecole d'avoir une politique suivie face aux nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui à elle.

Signalons pour finir que l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, dirigée par le Professeur Jules Chuard, a fêté son cinquantenaire cette année, qu'une première Maison pour étudiants est en voie de construction mais qu'elle servira tout d'abord de bureaux pour l'Exposition nationale, que le Fonds des bourses dont nous avons parlé dans notre dernière chronique et qui doit faciliter l'accès aux études supérieures, a été utilisé largement dès cette année. Enfin, comme les autres universités suisses, celle de Lausanne est prête à participer à l'aide aux pays en voie de développement en accueillant les étudiants qui lui seront confiés.

GEORGES PANCHAUD.
